

TEMPERATURE
Vents modérés et frais du nord-est; beau et modérément chaud aujourd'hui et mercredi.

VINGT-SEPTIEME ANNEE No. 91

SHERBROOKE, MARDI, 16 JUIN 1936

TROIS SOUS LE NUMERO

LA FRANCE SE PROTEGE CONTRE LA REVOLUTION

Dissolution des ligues armées L'armée est mobilisée contre les grévistes en Belgique

10,000 HOMMES AU TRAVAIL SUR LA VOIE FERREE

(Presse Canadienne)
OTTAWA, 16. — Le ministre du transport, M. Howe, a déposé sur la table des Communes les copies de deux ententes conclues avec les compagnies de chemin de fer, le Canadian National et le Pacifique Canadien, pour faire travailler 10,000 hommes aux travaux d'entretien des voies ferrées. Seuls les chômeurs recevant les secours directs pourront bénéficier de ces travaux.

Le gouvernement sévit énergiquement contre la menace d'une guerre civile.

LES CROIX DE FEU

Les décrets sont dirigés à la fois contre l'extrême droite et l'extrême-gauche.

TROTSKY EN CAUSE

(Presse Canadienne)
PARIS, 16. — Le gouvernement socialiste de la France sévit énergiquement aujourd'hui contre les menaces d'une guerre civile de la droite et d'une révolution communiste. Ses tracas grévistes diminuant, mais compliqués par les drotistes armés et les "Influences étrangères", le cabinet a eu recours à deux mesures:
1. L'énergie mise en vigueur des lois de dissolution contre "les ligues politiques armées", dirigées notamment contre les Croix de Feu.
2. La mise en accusation et la poursuite des partisans de l'extrême-gauche, parce qu'ils tentent de transformer les différends industriels en une révolution économique.

ASSASSINAT D'UN SAVANT

La police recherche le meurtrier de Daniel McFarlan Moore, ex-associé d'Edison.

VENGEANCE

(Presse Associée)
EAST ORANGE, N.J., 16. — La police recherche aujourd'hui un homme grand, maigre, probablement un inventeur animé par la jalouse ou un désir de vengeance et qui a assassiné Daniel McFarlan Moore, 67 ans, ancien associé de Thomas A. Edison.
Les détectives du comté d'Essex et la police d'East Orange projettent d'examiner les documents privés de l'ingénieur électricien assassiné dans l'espoir de découvrir une piste plus substantielle que celle que l'on possède déjà.

Jusqu'à présent, les autorités travaillent sur les pistes qui suivent: un ouvrage moulu des traces de pas de l'assassin, deux douilles vides de calibre .22, ce qui est plus important, une description de l'étranger qui fut congédié de la maison de Moore dimanche soir quand il tenta de voir l'inventeur neuf heures avant le crime.
Le corps de Moore a été trouvé de bonne heure hier, étendu sur le gazon en arrière de sa spacieuse résidence.
La description de l'étranger a été fournie par la fille du savant, Mlle Beatrice Moore, et c'est sur cette piste que les autorités basent leurs espoirs d'apporter bientôt une solution au crime.
Elle a décrit l'étranger, comme pouvant avoir 34 ans, pesant 180 livres et portant des verres.

PROCES DE BEATIFICATION AU VATICAN

(Presse Associée)
CITE DU VATICAN, 16. — La Congrégation des Rites a communiqué aujourd'hui le procès en béatification de Frances Saveria Cabrini, fondatrice de l'Institut des Soeurs Missionnaires du Sacré-Coeur de Jésus, décédée à Chicago en 1917.

Campagne de vandalisme en Ontario contre les églises catholiques

La Légion Noire semble impliquée dans les attentats perpétrés à Toronto, Hamilton et Chatham. — Dean continue de révéler en Cour les sinistres exploits de la bande nocturne, au procès de 11 hommes accusés de conspiration pour tuer le directeur d'un journal.

(Presse Canadienne)
TORONTO, 16. — On prévoit aujourd'hui que le procureur général de l'Ontario va instituer des enquêtes sur les actes de vandalisme commis dans des églises catholiques de Toronto, Hamilton et Chatham. La police de ces trois villes, la police provinciale et les représentants du surintendant des incendies de l'Ontario ont déjà commencé des recherches.
La Légion Noire secrète du Michigan, reconnue comme une société anti-catholique, est peut-être impliquée dans ces attentats, a laissé entendre M. l'abbé Philip Campbell, de la paroisse catholique de St. Lawrence, à Hamilton, où des vandales ont endommagé le maître-autel en marbre d'une valeur de \$25,000, et essayé de s'emparer du ciboire, en forçant les portes du tabernacle.
Le surintendant des incendies, William Scott, a donné l'ordre à l'inspecteur Clairmont de collaborer avec la police de Toronto pour enquêter sur les trois incendies qui ont éclaté dans l'espace de moins de trois heures dans l'église ca-

tholique de Lourdes, ici. On a découvert, dans un cas, des cierges allumés placés tout près de la boiserie; une boîte de cierges avait été ouverte.
A Chatham, des vandales ont volé \$10 dans l'église St-Joseph et ils ont essayé de forcer les portes du tabernacle.
Ces profanations font croire à une campagne organisée contre le catholicisme.

Révélation

(Presse Associée)
DETROIT, 16. — Dayton Dean, qui a raconté avec fièvre dans la boîte aux témoins l'étrange histoire d'un pacte sanglant et d'un complot de la Légion Noire pour tuer Arthur L. Kingsley, directeur d'un journal, subit aujourd'hui un contre-interrogatoire serré de la part des avocats de la défense.
Après l'ajournement de la séance, le conseil s'est réuni et l'un des conseillers, George Shanly, de Lincoln Park, une banlieue, déclara que Geo. Geo. Machuk, trésorier d'une or-

UN TEMOIN SE RETRACTE A L'ENQUETE

Le gérant d'une filature retire ses insinuations contre le gouvernement.

LA SOIE JAPONAISE

Le représentant du département du revenu national rend témoignage.

INSTRUCTIONS

(Presse Canadienne)
MONTREAL, 16. — La Commission royale Turgeon, qui enquête sur l'industrie textile canadienne, achève aujourd'hui ses séances à Montréal après avoir entendu les acheteurs de tissus de soie rayon de certains grands magasins de Montréal déclarer que le gouvernement n'imposait aucune restriction injuste sur les importations japonaises.

Il ne reste plus que quelques témoins à entendre et le juge W. F. A. Turgeon qui dirige l'enquête, s'attend de finir de siéger ici aujourd'hui. La Commission se transportera ensuite à Cornwall, Ont., où se poursuivra l'enquête.
C'est hier que les acheteurs de soie rayon ont témoigné. La Commission avait auparavant entendu le témoignage de M. P. R. Watson, gérant de la "Grout's Limited", de St-Catharines, Ont., qui déclara qu'il se pouvait que le gouvernement canadien fût à faire quelque chose pour empêcher les textiles japonais d'entrer au Canada pendant les séances de la Commission.

Insinuation injuste

M. J. C. McRuer, avocat de la Commission, et le juge Turgeon ont tous deux demandé au témoin de produire des preuves à l'appui de cette insinuation. "C'est là une accusation importante", dit le juge.

Me McRuer ajouta: "Si ce que vous venez d'insinuer est vrai, alors le gouvernement se rend coupable d'agissements iniques et malhonnêtes. Bien plus, cela signifierait que certains des fonctionnaires des douanes négligent gravement leurs devoirs."

M. Gordon Hooper, qui représente le département du revenu national à l'enquête de la Commission, nia l'insinuation de M. Watson. En février dernier, le gouvernement en vint à une lettre circulaire à tous les bureaux canadiens de douanes, les avisant de laisser entrer toutes les expéditions japonaises aux prix des factures, sans outrepasser leurs ordres, déclara-t-il.
Cette lettre disait aussi de référer à Ottawa les cas où ils soupçonneraient une évaluation inférieure au véritable prix. Cette lettre en contredisait une autre, en date du 10 janvier 1936, qui leur donnait l'instruction de ne pas laisser pénétrer de marchandises à des prix plus bas que ceux auxquels ils entraient auparavant.

"Je regrette ce que j'ai dit. Je n'ai aucune information officielle sur laquelle m'appuyer et rien de définitif à fournir comme preuve", dit M. Watson en s'excusant de la déclaration qu'il avait faite.

DEMISSION DE M. A. TASCHEREAU

Comme secrétaire-trésorier de la Commission des Ecoles Catholiques de Québec.

(Presse Canadienne)
QUEBEC, 16. — La démission de M. Antoine C. Taschereau, le frère de l'ex-premier ministre de la province comme secrétaire-trésorier de la Commission Scolaire Catholique de Québec, a été acceptée par la Commission. Sur la recommandation du maire Grégoire.
La Commission n'a pas rendu sa décision sur la demande d'une pension faite par M. Taschereau, en offrant sa démission.

M. A. C. Taschereau a récemment démissionné comme comptable de l'Assemblée législative, après que l'enquête du comité des comptes publics eut révélé qu'il avait retiré de l'intérêt sur des fonds du gouvernement qui avait été déposés à la Banque Canadienne Nationale. Il était secrétaire-trésorier de la Commission Scolaire depuis 25 ans.
M. Cyrille Bernatchez, son adjoint à la Commission Scolaire, a également présenté sa démission qui entrera en vigueur le 15 juillet. Il a succédé à M. A. C. Taschereau comme comptable de l'Assemblée législative.

SECRETARE DES COLONIES



Le T. H. W. G. A. ORMSBY-GORE, ex-premier commissaire des travaux dans le gouvernement anglais, sortant du Colonial Office après sa nomination comme secrétaire d'Etat des Colonies à la place de J. H. Thomas, qui a démissionné.

DOCUMENTS D'ÉTAT DISPARUS

M. J. F. Pouliot, député de Témiscouata, affirme aux Communes que les fameux documents relatifs à l'emprunt de \$60,000,000 consenti par M. Bennett au C. P. R. n'ont pu être retracés. — Un cas qui révélerait des tribunaux en Angleterre.

M. BENNETT REPOUDRA AUJOURD'HUI

(Presse Canadienne)
OTTAWA, 16. — Les milieux parlementaires se demandent aujourd'hui à quel aboutira le nouveau duel entre M. Jean-François Pouliot (Lib. Témiscouata) et le chef conservateur, le T. H. R. B. Bennett, au sujet de la garantie que le gouvernement Bennett donna, il y a trois ans, à un emprunt de \$60,000,000 négocié par le Canadian Pacific.

On croyait que cet incident était clos depuis plusieurs semaines, alors que le bouilliant député canadien-français, à la suite d'une longue absence de la Chambre, fit sa rentrée et retira son assertion, à savoir que M. Bennett approuva l'emprunt par lettre sans avoir consulté ses collègues du cabinet.

Documents disparus

Cependant, M. Pouliot est revenu sur le même incident, hier soir, et il a déclaré cette fois que des documents relatifs à cette affaire d'emprunt se sont perdus. M. Bennett a promis de faire une déclaration détaillée aujourd'hui.

"J'espère qu'un document qui est un document d'état autant qu'un document de \$60,000,000 donnée au nom du gouvernement du Dominion, doit rester dans les classeurs, soit comme copie conforme ou comme copie au carbone", a déclaré M. Pouliot. "Pourquoi ne l'avons-nous pas maintenant? C'est parce que le premier ministre d'aujourd'hui ne s'occupe pas de ses propres affaires et agitait au nom de tous ses ministres. En fait, les quelques lettres que signa le mi-

Inscriptions bilingues sur le monument de Vimy

(Spécial à la "Tribune")
OTTAWA, 16. — Il y a des chances que la prorogation ait lieu cette semaine, mais elles sont minces. Il est probable que la session se prolongera jusqu'au milieu de la semaine prochaine, même si le Parlement devait siéger samedi et mardi prochain, jour de la Fête du Roi, ce qui n'est pas encore décidé.
La marche s'accélére, toutefois, et la journée d'hier rivalisa avec celle de vendredi dernier pour le nombre de mesures furent expédiées au Sénat qui aura fort à faire cette semaine, même si M. Meighen et la majorité conservatrice cessent de faire la moue au sujet des mesures du gouvernement.
Inscription bilingue
A une question de M. LaPointe, député de Matapédia-Matane, le

L'ITALIE POSERA SES CONDITIONS

La reconnaissance de sa conquête comme prix de sa collaboration européenne.

MEMOIRE A GENEVE

Mussolini ne sera pas représenté officiellement à la Société des Nations.

REUNION LE 30 JUIN

(P. C. — Havas)
ROME, 16. — L'Italie va nier encore une fois officiellement l'occupation d'agression en Ethiopie, portée contre elle par la Société des Nations, lorsque l'Assemblée de la S.D.N. se réunira le 30 juin. L'Italie ne sera pas alors représentée, mais des cercles bien informés disent qu'un mémoire italien sera soumis pour réitérer que la guerre italo-éthiopienne fut causée par les menaces éthiopiennes aux frontières des colonies italiennes.

L'Italie va réclamer la reconnaissance officielle de ses nouvelles conquêtes comme prix du renouvellement de la collaboration italienne dans les affaires européennes, disent des porte-paroles du gouvernement, mais elle cherchera à obtenir cette reconnaissance d'une manière indirecte plutôt que par une

(A suivre en page 9)

Rixe meurtrière en Espagne

Les services publics et l'industrie belges sont paralysés par la grève.

5 MORTS A MADRID

Le gouvernement de Madrid crée des tribunaux spéciaux d'arbitrage.

SITUATION TENDUE

(Presse Associée)
BRUXELLES, 16. — Des troupes de l'armée belge ont été mobilisées aujourd'hui pour protéger les services publics, comme le nombre des ouvriers grévistes s'élevait à environ 200,000.
Le gouvernement de la ville fortifiée de Liège, où les premiers conflits ont éclaté hier, interdit les rassemblements dans les rues.
La population, prise de panique, et menacée de la fermeture des magasins et des ateliers s'est empressée d'acheter les provisions nécessaires avant la suspension totale du commerce. Au cours de la nuit, 20,000 ouvriers se sont joints au mouvement gréviste; dans la plupart des cas, ils exigent de meilleurs salaires. On prévoit que les mineurs vont se mettre en grève à Limbourg Charleroi. De nouveaux grévistes, parmi les équipages de bateaux de rivières, se sont joints aux débardeurs qui ont quitté leur travail il y a plusieurs semaines.

Jugeant la situation grave, les autorités ont mobilisé des unités de l'armée régulière pour préserver le fonctionnement des services publics à la normale. Le gouvernement a déclaré d'intervenir à la suite du désordre survenu à Liège. Hier soir, 300 grévistes en sont venus aux mains avec la police. Sept personnes ont été blessées. Les grévistes cherchaient à faire fermer un grand magasin.
Un autre désordre a éclaté dans Rocourt, une banlieue située tout près de Liège, où trois policiers ont été blessés par des balles tandis qu'ils préservaient les chemins briseurs de grève contre les défilations des ouvriers.

5 morts en Espagne

(Presse Associée)
MADRID, 16. — Le gouvernement a institué aujourd'hui des tribunaux spéciaux avec jury pour arbitrer les exigences des grévistes, tandis que de nouveaux désordres causent cinq autres pertes de vie. C'est la réponse des autorités aux réquisitions pour faire cesser les conflits entre patrons et employés, lesquelles roulent, pour la plupart, sur des demandes d'augmentation de salaires.

Le cabinet a également ordonné que les amendes imposées aux patrons, servent à payer les salaires et les indemnités des ouvriers. Les désordres ont repris dans diverses localités, entre les partisans de la gauche et de la droite, et seize personnes ont été blessées. Les autorités de la capitale atténuent la gravité de ces désordres intermittents, et prient la population de ne pas s'alarmer et d'appuyer le gouvernement qui s'efforce de résoudre la situation.

Les membres du groupe socialiste de Madrid ont voté de tenir un congrès extraordinaire le 27 juillet. Tous les autres groupes, dit-on, vont aussi fixer cette date qui annule la décision du comité exécutif socialiste de tenir cette session en automne.

Le gouvernement lui-même autorisera l'installation d'autres postes de radio

Le ministre du Transport présente en première lecture le bill concernant la radiodiffusion. — Il répond aux critiques de M. Bennett et révèle qu'en dépit de l'avis favorable de deux permis à des postes privés.

(Spécial à la "Tribune")
OTTAWA, 16. — M. C. D. Howe, ministre du transport, a présenté hier en première lecture le bill concernant la radiodiffusion.

Brièvement, le ministre explique que la mesure incorpore le rapport de la commission parlementaire. Et cela représente l'opinion moyenne au Canada. Il n'y a qu'un sentiment au pays sur la nécessité d'assurer le contrôle gouvernemental des postes publics et privés de radiodiffusion. Telle est la portée de la mesure devant la Chambre.
Pour le reste, M. Howe relève les critiques de M. Bennett. Le pouvoir d'accorder ou de refuser un permis pour l'installation d'un nouveau poste doit appartenir au gouvernement. Sous l'ancien régime le ministre en passait par la décision de la commission. Sous le nouveau régime, le ministre prendra l'avis du gérant général. Mais, il usera ensuite de son propre jugement. C'est-à-dire qu'il gardera le droit de refuser. Ce droit, M. Howe l'a déjà affirmé. Le ministre révèle qu'en dépit de l'avis favorable de la commission, il a déjà refusé deux permis à des postes privés.

LA PUBLICITE AUGMENTE DANS LES JOURNAUX

(Presse Associée)
CHICAGO, 16. — La revue "Advertising Age" annonce que la publicité du commerce de détail, dans les journaux des grandes villes, a dépassé, durant la semaine terminée le 6 juin, de 1,361,879 lignes 224e le volume de la publicité de la semaine correspondante de 1935, soit un gain de 7.5 pour cent.

59 MORTS DANS UNE EXPLOSION

Neuf officiers de la marine trouvent la mort dans une usine de munitions.

EN ESTHONIE

(Presse Associée)
TALLINN, Estonie, 16. — Une explosion dans une manufacture de munitions, hier, a causé la mort de 59 personnes, dont 9 officiers de la marine estonienne, a-t-il été rapporté officiellement, aujourd'hui. 29 personnes ont aussi été blessées. Les flammes ont paralysé les efforts des sauveteurs immédiatement après l'explosion, survenue hier, d'une bombe qui servait à faire des expériences.

L'incendie, qui s'est déclaré immédiatement après l'explosion, a été maîtrisé avant de s'étendre aux autres bâtiments de l'usine. Des munitions dont le laboratoire était une unité. Les officiers croient que le travail des pompiers a empêché des explosions plus considérables dans les magasins de poudre de l'usine.

Une enquête est commencée dans le but de déterminer la cause exacte de l'explosion.
Les autorités de la capitale atténuent la gravité de ces désordres intermittents, et prient la population de ne pas s'alarmer et d'appuyer le gouvernement qui s'efforce de résoudre la situation.

Les membres du groupe socialiste de Madrid ont voté de tenir un congrès extraordinaire le 27 juillet. Tous les autres groupes, dit-on, vont aussi fixer cette date qui annule la décision du comité exécutif socialiste de tenir cette session en automne.

Dans les régions agricoles, où les graves croissantes retardent la moisson, la situation est aggravée par des pluies incessantes, et les propriétaires terriens craignent que la température ne ruine leurs récoltes.

DEBAT SUR LA SOCIETE DES NATIONS

(Presse Canadienne)
OTTAWA, 16. — Le premier-ministre, M. King, a annoncé à la Chambre des Communes que la discussion sera à long terme demandée par le chef de la C.C.F., M. Woodworth, sur la situation européenne et la participation du Canada à la Société des Nations, aura lieu mercredi ou jeudi aux Communes. M. King répondit par là à une question de M. Woodworth.
On annonce à Londres que le même jour le T. H. Anthony Eden, secrétaire des affaires étrangères, annoncera au Parlement l'attitude du gouvernement sur la question des sanctions. Ainsi, l'on connaîtra à Ottawa l'attitude du gouvernement de Londres, avant le commencement du débat.

(Par câble à la P. C.)
ASCOT, Angleterre, 16. — Le cheval Bouldin, du major J. E. Walker, a gagné la course d'Ascot par deux longueurs sur Coup de Roi, aujourd'hui. Blue Girl est arrivée troisième sur une tête en arrière de Coup de Roi. Cet après-midi aura lieu la course pour l'urne d'or.

L'HON. M. STOCKWELL RESTERA PEUT-ETRE

Le trésorier provincial ne peut confirmer les rumeurs qui annoncent sa retraite de la vie publique.

QUEBEC, 16. — (Du correspondant parlementaire de la "Tribune")
L'hon. Ralph F. Stockwell, trésorier de la province jusqu'à la récente dissolution de la 20e législature, n'est pas encore en mesure de confirmer la rumeur qui le porte déjà à se retirer de la vie publique. M. Stockwell, ancien député libéral de Brome, est rentré à Québec hier soir après avoir passé la journée à Montréal.

On a dit de lui, dans quelques journaux, qu'il ne serait pas de nouveau candidat dans son comté des Cantons de l'Est. A quel le trésorier provincial répond: "Qu'est-ce qu'en dit pas aujourd'hui? Je ne puis pas vous confirmer les rumeurs qui me concernent."
Une autre relate simplement le légendaire fait d'armes: "L'armée canadienne atterrée avec quatre divisions sur un front de six kilomètres emporta cette crête d'assaut le 9 avril 1917."
Sur l'un des pylônes, cette inscription française: "Frères d'armes Français et Britanniques du Canada se souvient."
Homages aux troupes françaises et britanniques qui furent assidûment éprouvées sur la côte de Vimy.

Le droit du gouvernement

M. Bennett parle de désastre au cas où le gouvernement, et non la corporation, aurait la faculté d'accorder des permis de radiodiffusion. En il fait ressortir la différence entre les conditions au Canada et celles qui existent en Grande-Bretagne. Le chef de l'opposition assimile notre situation à celle de l'Europe Centrale. Avec de puissants postes privés tout autour de nous, à New-York, à Cincinnati et sur la côte du Pacifique, l'air est encombré. Et les postes privés ont intérêt à ne pas laisser se répandre l'impression que le contrôle de l'état vaut mieux.

La dette des Etats-Unis est de 34 milliards

WASHINGTON, 16. — La Trésorerie américaine annonce que la dette nationale des Etats-Unis a augmenté, par suite des opérations financières récentes et du paiement du boni des anciens combattants, de \$2,700,000, s'établissant au total de \$34,400,000,000.

Sherbrooke est affectée par la faillite de Saint-Lambert

UNE OBJECTION QUE REJETTE LE TRIBUNAL

La cause d'Agénor Vachon, accusé de menaces de mort, procédera devant le jury.

A midi aujourd'hui, l'hon. juge C.-D. White, qui présidait ce matin les Assises Criminelles en l'absence de l'hon. juge Hector Verret, a renvoyé une motion de la défense dans la cause d'Agénor Vachon, de Lac Mégantic, accusé d'avoir fait des menaces de mort, motion qui demandait de casser l'acte d'accusation et de libérer l'accusé.

Une technicalité de procédure faisait la base de la motion présentée par Me Roland Dugré, procureur de la défense, qui prétendait que la plainte n'avait pas été portée au nom du Roi, mais au nom de la plaignante devant la Cour des juges de paix; que la plainte avait été amendée pour y ajouter des mots qui constituaient la caractéristique de la plainte et qu'il n'apparaissait pas que cet amendement avait été assermenté.

Au nom de la Couronne, Me Wilfrid Lazure, c.r., a déclaré que le dossier provenait des juges de paix de Lac Mégantic, que les juges de paix faisaient leur possible et qu'on devait les aider au lieu de leur nuire.

"D'un autre côté, a ajouté Me Lazure, depuis quelques années, l'acte d'accusation est signé par le représentant du procureur-général à Sherbrooke qui en est autorisé, et le procès commence dès que l'acte d'accusation porte cette signature. L'hon. juge Archambault a déjà décidé que ces objections de détail pas été prises en considération du moment que l'accusé était rendu devant la Cour du Banc du Roi."

Le procureur a ajouté que quant à l'amendement, il avait été fait régulièrement, assermenté, que toutes les précautions avaient été prises dans ces procédures, que la mise en garde était parfaite, etc.

Le juge White a déclaré que les procédures lui paraissent très régulières; il s'est déclaré de l'opinion de l'hon. juge Archambault et il a rejeté l'objection.

La Cour a ensuite été ajournée à deux heures alors que l'on fera le choix des jurés dans cette cause. Vachon est accusé d'être entré par effraction, de jour, vers le 30 mai, dans l'habitation de Dame Eva Goulet Chilvers avec l'intention de commettre une offense criminelle, d'avoir usé de violence et d'avoir proféré des menaces de mort contre les personnes de Dames Eva et Léa Goulet.

LETTRE POURSUIT SON ENQUETE

GEORGES MADORE, NON COUPABLE. Le jury acquitte ce citoyen de Ste-Edwidge de l'accusation de parjure.

Les jurés des Assises ont rendu un verdict de non coupable hier après-midi à la fin du procès de Georges Madore, de Ste-Edwidge qui était accusé de parjure.

Madore était accusé de s'être parjuré en février dernier en rendant témoignage dans une cause où il était accusé d'avoir chassé du chevreuil en temps prohibé. Il fut acquitté de cette accusation et c'est après son acquittement que Madore fut traduit de nouveau pour parjure cette fois.

Maire-suppléant



M. H. VINCENT ELU PRO-MAIRE

L'échevin Henri VINCENT, l'un des représentants du quartier Est au conseil de ville, choisi maire suppléant pour les prochains trois mois.

Il n'y aura pas de séance régulière d'ici au mois de septembre.

M. l'échevin Henri Vincent, l'un des représentants du quartier Est, a été élu hier soir, à l'unanimité, pro-maire pour les prochains trois mois.

L'échevin Thibault avait d'abord proposé son collègue M. Sangster, mais M. Royer fit remarquer que sans être contre le choix de M. Sangster, il était bien juste que tout le monde y passe à tour de rôle et qu'il restait encore MM. Vincent, Blais et Cinq-Mars.

M. Vincent déclara que le choix qui était bien différencié et qu'on pouvait bien en nommer un autre M. Thibault ajouta qu'il n'avait pas d'objection à retirer sa proposition. Il fut tout à tour question de M. Blais et de M. Cinq-Mars, mais ceux-ci déclinaient, déclarant que le poste appartenait à M. Vincent. Comme tous insistaient, M. Vincent accepta.

"J'accepte avec d'autant plus de plaisir, que le poste ne demandera pas beaucoup de travail puisque nous entrons en vacances pour deux mois," déclara M. Vincent.

"Ca ne dérangera en rien votre salaire" d'ajouter M. Thibault. En effet, le conseil venait de décider qu'il n'y aura plus de séance régulière du conseil d'ici au mois de septembre, mais seulement des séances spéciales lorsqu'à propos, et convoqués pour l'après-midi à quatre heures.

Les étrangers abandonnent leurs polices d'assurance de peur d'être assassinés. Les Polonais et Portugais qui travaillent dans les petites villes manufacturières du Massachusetts vivent dans la terreur, depuis la découverte d'une cinquantaine de meurtres attribués à une bande qui spéculait sur les assurances.

Les jurés des Assises ont rendu un verdict de non coupable hier après-midi à la fin du procès de Georges Madore, de Ste-Edwidge qui était accusé de parjure.

Madore était accusé de s'être parjuré en février dernier en rendant témoignage dans une cause où il était accusé d'avoir chassé du chevreuil en temps prohibé. Il fut acquitté de cette accusation et c'est après son acquittement que Madore fut traduit de nouveau pour parjure cette fois.

Notre trésor municipal est intéressé par la somme de \$33,500.

REMBOURSEMENT INTEGRAL

L'affaire sera réglée par la Commission Municipale de Québec.

LE DERNIER PLAN

La ville de Sherbrooke détient pour \$33,500 d'obligations de la municipalité de St-Lambert. Or celle-ci lors d'un réunion de son conseil, hier soir, décida de faire faillite et d'être placée sous la tutelle de la Commission Municipale de Québec. Voilà qui crée une situation fort intéressante. Notre ville sera-t-elle remboursée intégralement? Que décidera la Commission Municipale?

On se souvient qu'au mois d'avril St-Lambert proposa à ses obligataires d'abaisser le taux des intérêts sur sa dette. Cette proposition fut rejetée.

Un peu plus tard, un nouveau projet reçut l'approbation des porteurs d'obligations. Dans une lettre qu'elle leur adressait la ville de St-Lambert déclarait qu'elle avait conclu un arrangement avec ses banquiers afin d'avoir des fonds disponibles pour rembourser les obligataires actuels vers le 1er mai.

Projet agréé sans bill. Voici quel était le mode de remboursement projeté: les obligations de moins que 5% seraient acquittées au pair et les intérêts; les 5% à 10% et les intérêts; les 6% (réglement 202) à 10% et les intérêts et les autres 6% à 10%.

Pour prendre effet, le plan devait être approuvé par les 2-3 des obligataires et ratifié par un bill de la législature provinciale. Il est bien les 2-3 — il est même 80% — mais il n'obtient pas de bill de l'Assemblée Législative. Pour son malheur et peut-être pour celui de notre trésor municipal.

Dans ces derniers renseignements on a affirmé, ce matin, au représentant de la "Tribune" que la Commission Municipale de Québec prendra la chose en mains et que, vraisemblablement, Sherbrooke sera remboursée à raison de 100% pour ses obligations 5% et de 102 pour ses 6%. Ce qui signifierait la mise en vigueur du dernier projet soumis par St-Lambert.

(Presse Canadienne) QUEBEC. — Le Dr Eugène Dorval, dentiste bien connu à Québec depuis plus de 50 ans, est décédé ici.

DESTRUCTION DE TROIS HANGARS

Un violent incendie éclate sur la 7e Avenue, sur la propriété de M. M. L. Lauzon.

Trois hangars ont été consumés par les flammes ce matin en arrière du No 47, 7e avenue et la maison elle-même, propriété de M. M. L. Lauzon, occupée par des locataires, a été considérablement endommagée.

L'incendie couvrait depuis longtemps lorsque l'alarme fut donnée à 4 heures. A l'arrivée des pompiers, les deux hangars étaient déjà entièrement détruits, le feu avait envahi les deux autres et commencé à s'attaquer à la maison. Les pompiers travaillèrent énergiquement pendant une heure et demie et lorsqu'ils eurent éteint les flammes, les trois hangars étaient brûlés et la maison était complètement noyée.

Les pompiers n'ont pu déterminer l'origine du feu à cause des progrès que l'incendie avait faits lorsqu'ils arrivèrent sur les lieux. Les dommages sont considérables.

34 NOYADES DANS LE BEAU DANUBE

On drague le fleuve pour repêcher les cadavres.

(Presse Canadienne) BUDAPEST, 16. — On drague aujourd'hui le Danube pour repêcher les cadavres de 34 personnes qui sont noyées lorsqu'un bac portant 60 conducteurs de tramways chavira en traversant de l'île Sanyog à la rive gauche de la rivière.

Après la tragédie, on repêcha les cadavres de huit des passagers. Les témoins disent que l'embarcation, surchargée, pencha et chavira en ramenant de l'île les conducteurs de tramways qui venaient d'y prendre part à un banquet donné par leur coopérative.

Vingt des passagers ont pu nager jusqu'au rivage ou ils ont pu être retirés de l'eau à temps par les équipes de sauvetage qui furent dépêchées sur la scène de l'accident dès que l'alarme eut été donnée.

ENQUETE SUR L'ELECTRICITE A QUEBEC

(Presse Canadienne) MONTREAL, 16. — La Commission d'électricité de la province de Québec étudiera bientôt les taux de l'électricité dans la ville de Québec et décidera si une diminution doit être imposée, a annoncé M. Auguste Frigon, président de la Commission.

Il y a quelque temps, la Commission, reçut une requête du maire J. E. Grégoire demandant une diminution des taux d'électricité, à ajouter M. Frigon.

Une requête de marchands de la rue Wellington a été hier soir au conseil dans laquelle on demandait qu'il ne soit pas défendu de stationner dans un palais municipal. Depuis quelques jours, la police a fait poser des affiches défendant le stationnement en face de l'hôtel de Ville.

Or les marchands de cette partie de la ville prétendent que cette défense nuit au commerce et on demande de la révoquer. La requête a été référée au comité de police à été pourvoir d'agir.

La Commission des Services Publics doit siéger demain à Sherbrooke.

La journée de 8 heures pour les ouvriers du bâtiment à Sherbrooke

En vertu d'un décret paru dans la Gazette officielle de Québec, il est déclaré qu'à la suite de représentations du Comité Conjoint de l'Industrie de la Construction de la région de Sherbrooke, en date du 20 juillet 1935, le ministre du Travail a jugé à propos d'établir dans la "division des Cantons de l'Est" la journée de 8 heures et la semaine de 48 heures dans l'industrie de la construction.

Notre conseil autorise un emprunt de \$260,000

Le conseil de la Ville de Sherbrooke a autorisé hier soir, après avoir été invité par M. Potvin de la Commission des Affaires Municipales de demander au Lieutenant-Gouverneur en Conseil l'autorisation de lancer une nouvelle émission obligatoire de \$260,000. Cette émission remplacerait celles qui deviendront échues les 1er septembre et 1er décembre 1936 respectivement.

LE MONT EVEREST RESTE INVINCIBLE

Les alpinistes anglais doivent abandonner leur tentative de faire l'ascension de l'Everest.

(Presse Associée) DARJEELING, Inde, 16. — L'expédition des alpinistes anglais a abandonné aujourd'hui sa tentative pour faire l'ascension du mont Everest. Le groupe, dirigé par Hugh Rutledge, est retourné à son camp de base après avoir été paralysé pendant des semaines un peu au-dessous du sommet. On prépare déjà une autre expédition pour l'Inde sous très désempoignées que cette expédition, la mieux organisée qui ait jamais quitté Darjeeling, ait échoué.

CONGRES DES TECHNICIENS AGRICOLES

150 délégués de toutes les parties de la province se réuniront ici.

LES 25 ET 26 JUIN. Les ministres de l'agriculture d'Ottawa et de Québec sont invités.

La première convention annuelle des techniciens agricoles de la province de Québec aura lieu en notre ville les 25 et 26 juin. La tenue de cette convention vaudra à Sherbrooke la visite d'un groupe imposant de 150 délégués de toutes les parties de la province de Québec.

Le but de cette convention est d'étudier un projet de formation d'une fédération qui engloberait toutes les associations locales des différentes parties de la province de Québec. A l'heure actuelle, il existe des associations locales dans les différents comtés, lesquels ont chacun un représentant dans un conseil provincial provisoire, dont M. Henri-C. Bois, chef du Service d'Economie Rurale à Québec est le président, M. R. Charbonneau, de Montréal, secrétaire, et M. Stéphane Boly, de notre ville, délégué de la région des Cantons de l'Est.

La convention aura lieu sous les auspices de ce conseil et il y aura séances ininterrompues pendant ces deux jours à l'Aréna, dans la salle des banquets, et un souper le soir du premier jour.

Invités d'honneur. Ce souper aura lieu au New Sherbrooke House et les invités d'honneur seront les ministres de l'agriculture à Ottawa et à Québec. Son honneur le maire Emile Rioux, le président de l'E.T.A.A. M. C.-B. Howard, député de Sherbrooke aux Communes, des représentants du clergé catholique et du clergé protestant, ainsi que le président et le secrétaire de l'Association des Techniciens Agricoles du Canada.

Mesure de la police nuisible au commerce

Le stationnement rue Wellington.

Une requête de marchands de la rue Wellington a été hier soir au conseil dans laquelle on demandait qu'il ne soit pas défendu de stationner dans un palais municipal. Depuis quelques jours, la police a fait poser des affiches défendant le stationnement en face de l'hôtel de Ville.

Les chalets de la rivière Magog resteraient en place

Une délégation demande au Conseil de leur faire grâce pour un an.

UNE ATTRACTION

La ville veut enrayer les désordres. — La surveillance de la police.

Le maire Rioux a promis hier soir à un groupe de sportifs qui possèdent des chalets sur les bords de la rivière Magog et qui demandaient que ces chalets ne soient pas enlevés cette année, que leur demande sera prise en considération. Il est bien probable, à la suite de cette déclaration du maire et des remarques des sportifs, que la ville tolérera encore pour l'été la présence de ces chalets multiformes, étant donné que le service de la voirie n'exécutera pas de travaux cette année à cet endroit.

Appui promis. Me C. C. Cabana, qui pilotait la délégation, a déclaré que si le conseil municipal recevait des plaintes au sujet de chalets mal famés, la délégation n'avait aucune objection à faire au conseil municipal pour qu'il les enlève. Elle promet même son appui à la ville et à la police à ce sujet.

"Nous comprenons" dit-il, "que la ville n'a pas l'intention de faire de travaux à cet endroit cette année, mais les locataires des chalets ont tout de même reçu avis de déguerpir. Depuis 16 ans nous n'avons rien ménagé pour encourager les sports nautiques à cet endroit, et si les propriétaires de canots sont expulsés, ils iront ailleurs et ce sera une attraction de moins à Sherbrooke cet été. D'autant plus que les régates annuelles n'auraient pas lieu cette année."

Départ à l'hiver. "Nous sommes les premiers à encourager les développements projetés sur l'emplacement du parc Jacques-Cartier; mais comme d'un autre côté rien ne doit être fait cet été, nous demandons humblement de n'être pas dérangés, et dès l'hiver prochain, tous ceux qui possèdent des chalets pourront les transporter ailleurs à la faveur de la surface de glace. D'autant plus qu'à l'heure actuelle, plusieurs de ces chalets renferment un nombre considérable de canots. Nous savons aussi que la ville a reçu des plaintes relativement à la façon dont certains chalets sont tenus. Le conseil peut compter sur nous pour l'épuration des lieux, et nous aiderons la police dans son travail."

L'échevin Genest déclara que c'est à la suite des plaintes de membres du clergé catholique et du clergé protestant que le comité des parcs avait donné ordre de faire tout disparaître, mais il a ajouté que si ceux qui se servent des lieux uniquement pour la cause du sport étaient prêts à collaborer avec les autorités pour épurer les lieux, il consentait à ne pas dérangé cette année, les locataires de chalets. Les échevins Sangster et Armitage ont parlé dans le même sens, soulignant que la ville avait d'abord en vue d'enrayer les désordres, et que, s'il y a lieu, des inspections seraient faites aussi souvent que nécessaires.

Le maire Rioux a alors déclaré aux délégués que leur demande serait prise en sérieuse considération.

LE CHOEUR DE LA CATHEDRALE AU ROTARY

Le chœur de la Cathédrale, sous la direction du professeur Oscar Cartier, se fera entendre ce soir au club Rotary, M. A. Deslauriers présentera la chorale et M. Abe Echenberg la remerciera.

REUNION POUR LA CELEBRATION DE LA FETE NATIONALE

Une autre assemblée en vue de faire un succès sans précédent de la célébration de la fête de la Saint-Jean-Baptiste le 24 juin prochain aura lieu ce soir à huit heures au Salon de l'Union Musicale, rue Frontenac.

Messieurs, dames, demoiselles, sociétés, associations, groupements, tous sont cordialement invités à cette réunion. Il n'est pas nécessaire d'être, à l'heure actuelle, membre de la Société Saint-Jean Baptiste pour y être accueilli chaleureusement. Il faut que tous apportent leurs idées, fassent leurs suggestions et prêtent leurs concours à l'élaboration du programme.

FELICITATIONS A L'HON. M. LAPOINTE. L'Alliance pour le vote des femmes du Québec loue l'attitude patriotique du ministre de la Justice.

(Spécial à la "Tribune") MONTREAL, 16. — Mlle Idola Saint-Jean, présidente de l'Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec, a écrit au ministre de la Justice, l'hon. Ernest Lapointe, le félicitant de son attitude énergique en défendant les droits des Canadiens-français attaqués aux Communes par le chef des conservateurs, M. Bennett. Voici la lettre de Mlle Saint-Jean: Monsieur le Ministre, Veuillez agréer les bien sincères félicitations que je vous offre en mon nom et au nom des membres de l'Alliance Canadienne pour le vote des femmes du Québec pour la chaleureuse défense des droits français que vous avez faite à la Chambre des Communes au cours du magistral discours que vous avez prononcé ces jours derniers.

EMPAQUETAGES UNIFORMES POUR LE FROMAGE

(Presse Canadienne) OTTAWA, 16. — La Chambre a passé en troisième lecture un projet de loi amendant la loi sur l'industrie laitière et ayant pour but d'uniformiser l'emballage des fromages. Le bill exécute l'une des recommandations du rapport de l'enquête sur les méthodes commerciales. Les emballages devront être uniformes, les seuls permis étant en quart, demi et trois-quarts de livre, la livre et ses multiples. Ces règlements ne s'appliqueront pas au fromage fabriqué et vendu par les cultivateurs.

PHILLIP MALLOY MIS SOUS ARRET

Il est capturé après une course mouvementée. — Son auto capotée, alors qu'il filait à 80 milles à l'heure.

Phillip Malloy, âgé de 25 ans, autrôles de Norton Mills mais n'ayant pas actuellement de domicile connu, est en prison aujourd'hui en attendant de comparaître devant un magistrat demain avant-midi, après avoir comparu devant le juge de paix Gérard Gauthier hier sous une accusation de vols d'auto.

Malloy a été arrêté en fin de semaine par le grand constable L.-A. Gaudreau et par le détective Guyon de la Sûreté Provinciale à la suite d'un accident d'auto alors que, d'après la police, il venait de traverser des Etats-Unis au Canada au volant d'une auto renfermant quelque deux cents gallons de liqueurs alcooliques. Son auto a capoté dans une courbe à six milles de Stratford, Nord alors qu'il filait à 80 milles à l'heure, rapporte le détective Guyon qui était à sa poursuite. M. Guyon était disparu jusqu'à l'été sur une route, s'était mis à sa poursuite au signal des agents de douane. Malloy s'est assez grièvement blessé à une main dans l'accident.

L'accusé devra répondre devant le magistrat à l'accusation d'avoir volé le 23 mai dernier, rue Wellington-Nord, l'auto de M. Lucien-R. Hébert, de la rue McManamy, d'une valeur de \$1,000, et d'avoir volé le 6 juin 1936 à Sherbrooke, l'auto de M. Eddie Ferras, de St-Malo d'Auckland, d'une valeur de \$950.

La police est encore à la recherche de l'auto de M. Hébert, mais celle de M. Ferras a été retrouvée à Berlin, N. H. où Malloy l'avait vendue pour \$30. Elle était légèrement égratignée et la roue de rechange était disparue. Les autorités croient que cette roue a été vendue séparément.

VICTIME DE L'AUTOMOBILE A GRANBY

GRANBY, 16. — M. Muir Hayes, 9 ans, fils de M. et Mme Harold Hayes, de la rue Dorchester, a été projeté sur la chaussée et blessé par une automobile hier midi. L'enfant venait à l'école et traversait la rue Crowie près du coin de la rue Principale lorsque l'automobile le frappa.

Le conducteur arrêta sa machine à quelques pieds plus loin, releva le petit blessé qu'il transporta chez le Dr W.-C. Watson. L'enfant a une chair coupée jusqu'à l'os sur une jambe et il a été grièvement blessé à la cheville et aux bras mais il n'y eut pas de fracture.

L'ENLEVEMENT DES RAILS SE FERA SOUS PEU

La ville en octroie le contrat à M. A.-A. Norris. — Compresseur gratuit.

M. A.-A. Norris, de cette ville, a reçu hier soir la permission d'enlever les rails des rues de Sherbrooke qui doivent être pavées en vertu du règlement d'emprunt de \$135,000. La ville a décidé d'enlever les rails et le travail sera exécuté sous la surveillance de son ingénieur, la ville fournissant gratuitement un compresseur.

Au nombre de ses presses, mentionnons Portland, une partie de Parc, une partie de King-Est, etc. Il est aussi question de repaver entièrement la rue Wellington, mais le conseil municipal a décidé de ne pas enlever les rails de cette artère. D'un autre côté, on craint qu'en plaçant l'asphalte sur les rails, les froids de l'hiver ne fassent casser l'asphalte; ce qui nécessiterait des réparations tous les printemps.

POUR ACTIVER LES TRAVAUX AU PARC JACQUES-CARTIER

Le conseil vote une somme de \$5,000. — La fermeture des écoles.

Ainsi que la "Tribune" l'annonçait ces jours derniers, le conseil municipal a voté la somme de \$5,000 à même les \$22,000 consacrés à l'aménagement du parc Jacques-Cartier pour activer les travaux des colonies de vacances afin que celles-ci puissent recevoir les enfants dès la fermeture des écoles. Ces travaux devront être exécutés sous la surveillance de l'architecte Aimé Poulin et de l'ingénieur de la ville.

Le comité des presses a recommandé que les services de l'architecte L.-N. Audet soient retenus pour la préparation des plans et devis du kiosque du parc Portland, moyennant des honoraires de 5 pour cent du coût des travaux, y compris la surveillance. La construction ne devra pas dépasser le coût de 2,500.

Le conseil a décidé de louer le kiosque du parc Victoria à M. S. Kall. Le locataire devra payer d'avance la somme de \$25,000 comme loyer pour la saison 1936, entretenir le kiosque et le remettre en bon état à la Ville à la fin de la saison. Le comité des parcs a enfin fait accepter une recommandation pour la construction de deux cabines de bains temporaires, une pour filles et l'autre pour garçons, au prix d'environ \$150,00 chacune, ce montant devant être pris à même l'argent voté par le règlement 550.

ASSAUT GRAVE

Georges Lapalme, de Paquetteville, arrêté hier soir par le grand constable L.-A. Gaudreau, et conduit à la prison de Sherbrooke, a comparu devant le juge de paix Gérard Gauthier, cet avant-midi, sous l'accusation d'assaut grave sur la personne d'Idéal Daignault, lui causant des blessures corporelles graves, le 6 dernier. Lapalme a été admis à caution en attendant de comparaître devant un magistrat demain.

Mlle GREGOIRE PREND LE PREMIER RANG DANS LE CONCOURS D'EMULATION DE LEVESQUE LIMITEE

Mlle Rose-Aimée Grégoire, qui n'était qu'à une faible distance de la première place la semaine dernière, a réussi à devancer sa rivale, Mlle Lacroix, et elle s'est assurée la première position, par une marge assez considérable. Nous devons des félicitations à Mlle Grégoire pour l'activité qu'elle a déployée et la magnifique succès qu'elle a remporté au cours de cette dernière semaine.

Mlle Yvonne Lacroix ne se tient pas pour battue cependant et elle se propose bien de reprendre la tête dès cette semaine. Mlles Bisson et Dubé, bien qu'une marge assez forte les sépare des premières, nous promettons des surprises d'ici la fin du concours.

POSITION DES CANDIDATES	
au 15 juin 1936	
Mlle DOMINION TEXTILE (Rose-Aimée Grégoire)	29,799
Mlle JULIUS KAYSER (Yvonne Lacroix)	27,222
Mlle PATON (Jeanne Bisson)	24,751
Mlle CANADIAN SILK (Stella Dubé)	22,810

LE CONCOURS SE TERMINE DANS QUINZE JOURS

Plus que deux semaines et la gagnante du concours de Lévesque Limitée sera proclamée. Venez donc dès aujourd'hui déposer votre vote en faveur de la candidate de votre choix. AUCUN DEBOURSE A FAIRE.

LEVESQUE LIMITEE 20, rue Wellington-Sud. Tél. 393.

LA TRIBUNE

Fondée en 1910.

Four tons services: 3, rue Marquette, Sherbrooke. Téléphones: 971.

Administrateur: Lionel VACHON
Rédacteur en chef: Louis-Philippe ROBIDOUX
Chef de l'information: Aurèle GOYER

Services de nouvelles:
La Presse Canadienne, la Presse Associée, (E.-U.)
L'Agence Reuters et l'Agence Havas (Europe)

Représentants:
J. B. Rathbone, Burke, Kulpers & Mahoney,
Montréal, Toronto, New York, Chicago, Atlanta, Dallas.

MARDI, 16 JUIN 1936.

Les droits du français

Le Dr A.-B. Hyndman, député conservateur de Carlton, a prétendu, l'autre jour, que les députés libéraux du Québec exercent une espèce de dictature à la Chambre des Communes. Il entend par ces mots que les députés libéraux de langue française obtiennent aisément du premier ministre King ce qu'ils ne pouvaient obtenir sous le régime Bennett: le respect des droits de la minorité, le respect du français, la reconnaissance officielle des deux langues.

Cette sorte de "dictature" — si dictature on peut appeler cela — est excellente, puisqu'elle a pour résultat de défendre les droits des Canadiens-français contre les empiétements des fougueux partisans de l'Unité. On se rappelle que pas plus tard que la semaine dernière, le chef Tory, M. R.-B. Bennett, faisait une sortie tapageuse contre la minorité française en disant qu'il est dangereux que cette minorité impose sa volonté à la majorité anglaise, et que M. Tommy Church, conservateur de Toronto, prétendit la même chose. Cependant, l'honorable M. Ernest Lapointe n'a pas tardé à remettre l'affaire au point en déclarant, dans un superbe discours, que le français a, lui aussi, en ce pays, des droits imprescriptibles et incontestables.

C'est sans doute les courageuses paroles de M. Lapointe qui ont exaspéré le Dr Hyndman, député de Carlton, et qui lui ont fait voir une dictature où il n'y en avait pas. Si telle est la vérité, qu'il relise, pour sa propre édification personnelle, le dernier discours du ministre de la Justice. Peut-être est-il encore susceptible d'en retirer quelque fruit.

Bonne nomination

La nomination de M. Olivier Asselin, à la présidence de la nouvelle Commission des Pensions de Vieillesse, est bien accueillie un peu partout et principalement par les journalistes de cette province qui ont été maintes fois à même d'apprécier les brillantes qualités de l'ancien rédacteur en chef du Canada.

Journaliste-né, M. Olivier Asselin, tout en fournissant une prodigieuse collaboration à de nombreux journaux de cette province, n'a pas manqué de se passionner des principales questions sociales qui occupent l'esprit de nos compatriotes. Juste retour des choses, il arrive que M. Asselin, après avoir offert son généreux concours à la fondation d'œuvres aussi bienfaitantes que le Refuge de Notre-Dame de la Merci, à Montréal, est maintenant appelé à aider d'une autre manière à l'amélioration du sort des vieillards. C'est dire qu'il apportera dans l'exercice de ses nouvelles fonctions non seulement une vaste connaissance de la chose sociale, mais une vive et toute naturelle sympathie pour ceux que l'âge, la maladie et souvent de cruelles ingratitude éprouvent douloureusement dans leur esprit et dans leur cœur.

Comme le souligne l'un de nos confrères, on peut être sûr que M. Asselin fera aussi preuve, dans sa nouvelle tâche, d'une grande intégrité et d'un bel esprit de travail. Formé à la dure école du journalisme, le président de la Commission des Pensions de Vieillesse ne saurait devenir un fonctionnaire oisif et négligent. Son passé est garant de son avenir.

L'industrie en France

Sir Robert Cahill, conseiller commercial à l'ambassade britannique à Paris, a constaté qu'une protection spéciale a été accordée en France à l'agriculture. Et cela tient au fait que 38 pour cent de la population est agricole et que 49 pour cent de la population vit dans des communes de moins de deux mille habitants. Mais l'expansion industrielle est plus remarquable et elle s'est faite par la reconstruction et la modernisation des industries. Tout cela a été en grande partie financé par la nation française après les dévastations de la guerre. Certaines industries toutes neuves ont été créées, par exemple les usines de raffinage du pétrole, en vertu de la législation de 1928. D'autres industries existant déjà ont été complètement modernisées par suite du perfectionnement du matériel. Partout la tendance a été de moderniser le matériel et d'organiser la production.

Sir Robert Cahill parle d'une "conscience industrielle" agissante, qui s'est montrée à la fois dans la sphère nationale et dans la sphère internationale. Dans l'industrie et dans le commerce, on a recherché la concentration et les alliances, mais avec prudence, en raison du caractère particulier d'une grande proportion des productions françaises les plus caractéristiques. Il y a des exemples de concentration complète, mais en général on a évité la production en série. La tendance a été de combiner les efforts en vue d'objectifs définis, les ententes industrielles conservant des dimensions d'un maniement facile, avec le maximum d'indépendance légale et économique.

Feuilles Volantes

A beau sentir qui ne se tient pas loin.
La vraie Cour Suprême n'est pas de ce monde.
L'esprit de résignation dissipe les pires inquiétudes.
Le prix d'application est aussi un prix de sagesse.
Il n'y a de panique morale que pour les âmes timorées.
La jugeote n'est encore que l'ébauche hésitante du jugement.
Au Paradis terrestre, on pouvait aisément connaître l'origine des pots.
Aux places d'eau, les cousins ont une étrange façon de nous souhaiter la bienvenue.
Il y a pis que de ne plus savoir où placer ses économies, c'est de ne pas avoir d'argent du tout.

TRISTAN

L'opinion des autres

Un voeu
Un laitier montréalais annonce qu'il lave ses vaches deux fois par jour. Pourquoi qu'il ne laisse pas tomber trop d'eau dans son lait...
(Le Journal de Waterloo).

La robe citron
Lui — "Pour quel motif as-tu choisi une toilette de nuance citron?"
Elle — "Il m'a fallu te presser si fort pour l'obtenir."
(Advertiser — London, Ont.)

L'honorable M. Godbout
En désignant l'honorable Adélaïde Godbout pour lui succéder immédiatement à la tête du parti libéral et pour former un nouveau cabinet, M. Taschereau a marqué une fois de plus sa préférence pour cet enfant du sol, agronome émérite, qui a donné, en temps de crise, une si belle impulsion à l'industrie nationale de l'Agriculture. En plusieurs occasions, le premier ministre avait revendiqué comme l'un de ses mérites personnels d'avoir offert cet excellent ministre à la province de Québec.
(Le Soleil — Québec).

Les bienfaits de l'Eglise
Dans le paganisme de l'antiquité, l'on avait gardé la connaissance d'une puissance supérieure au monde. L'on avait gardé la connaissance des fondements de la loi naturelle. Les gouvernements comme les citoyens, dans cette connaissance des principes fondamentaux du droit naturel, ont été capables de fonder de grandes nations qui ont laissé dans l'histoire du monde le souvenir de leur grandeur.
Quand l'Eglise, à la chute de l'Empire Romain, s'est trouvée en face des ruines de cet Empire et des peuplades barbares, établies au milieu des restes du monde romain, sa première pensée pour la reconstruction sur les ruines a été la religion à inculquer dans l'âme de ces barbares. Elle leur a ouvert les yeux les aidant à comprendre la loi naturelle et les menant par degrés à la connaissance plus parfaite de Dieu et au christianisme. — H. A. Simard, prêtre.
(Le Messager — Sherbrooke).

Le film français
Le film français est plus vrai. Placez-le au côté d'un film américain qui traite un même sujet. L'Américain s'affiche, jouterait-il un rôle de Chinois; le Français s'efface. Dans la "Bataille" de Claude Farrère, ce film joué à Hull il y a quelques mois, n'avez-vous pas longtemps hésité à croire que le rôle-titre (celui du japonais capitaine de vaisseau) était tenu par un authentique Français? Une composition ou une traduction américaines ne sont que de "belles infidèles". Le texte français demeure discret, renfermé dans son sujet, se plie aux lois de la prose scénique: il ne s'embellit pas et ne s'embellit pas d'inutiles décors; l'autre ajoute l'artificiel sur, parfois, un fond de la plus belle nature qui soit. C'est le triomphe du maquillage, du cliché, à l'usage des peuples de culture enfantine.
Et plus artistique. Pour ses fonds de toile, le film français n'a pas à emprunter: la France est à elle-même un petit univers. Ses paysages ne sont pas ces paysages de carton et de plâtre, dont nos voisins doivent se contenter et se contenter, hélas! Allez donc filmer les Croisades dans un cadre de grattes-ciels! Tandis que les murs de Carcassonne, d'Aligues-Mortes et d'Avignon "parleront" en même temps qu'ils donneront à l'image un prix inestimable. — Victor Barrette.
(Le Droit — Ottawa).

Les Beaux Vers

L'attente

Tu ne peux pas savoir ce que c'est que d'attendre.
D'écouter tristement ce qui vient dans la nuit.
Et de sentir en soi vibrer le moindre bruit.
Comme un son douloureux sur une harpe tendue.

Tu n'as jamais senti peser l'obscurité
Sur ton âme apeurée en proie à l'effrayant doute;
Tu n'as pas, l'œil grand ouvert, regardé sur la route
En interrogeant l'ombre avec anxiété.

Tu n'as pas tressailli le soir à ta fenêtre
Lorsque retentissait le cri du chat-huant,
Cri d'alarme et de peur, triste et insinuant,
Dans la nuit qui tout bas a murmuré: peut-être!

Un pas indifférent qui s'éloigne ou qui vient,
Une branche qui craque, une ombre qui s'avance,
Tout devient un présage et cause une souffrance.
Et, l'esprit en détoute, on tremble pour un rien.

Tu comprendras plus tard, en souffrant à ton tour,
La douleur de mon cœur moulu par l'épouvante;
Si tu ne connais pas le tourment de l'attente
Oh! ne dis pas encore que tu connais l'amour!

Aline HENRY.

Chronique

Visite à "Queen Mary"

A cette heure, de long d'un quai encharbonné de wagons aux ressorts victorieux, sous le regard dédaigneux et casqué d'un unique policeman, flotte le plus grand navire de la plus grande flotte du monde. Malgré Normandie, envers et contre la vérité des chiffres, les soupçons des vieilles filles en font "le plus grand navire du monde". Aujourd'hui, sous leurs canotiers noirs, impassibles dans la brise et la brume, accourus aux piqueux d'amarrage, elles passent des journées entières sur le quai, se livrant à des sensations inconscientes de maternité, couvant "la" nouvelle-née.
Un train de plaisir, comme ceux qui jadis débarquaient au Fréchet, chignons et maillots à rigoles, lâche une troupe de "Franchies" venue non pour voir Queen Mary, mais pour s'assurer une source d'orgueil. Tous ont Normandie en tête. Ils viennent pour comparer.
Si la vitesse ne comptait pas seule, nous aurions déjà marqués le Ruban bleu des formes et des volumes.
Normandie nous absorbe comme un monument. On y sent une volonté d'architectes. Une maîtrise de lignes. C'est du vingtième siècle cent pour cent. C'est de l'aérodynamisme intégral, malgré quelques erreurs de tapisseries.
Queen Mary ne s'impose pas. On y découvre à peine cette réputation de confort traditionnel et connu qui est l'appanage d'un Anglais et qu'il emmène partout avec lui jusqu'au fond des terres les plus lointaines.
Certes, on devine que les constructeurs se sont efforcés de rester fidèles à leur volonté conservatrice. Mais l'ont-ils appliquée au bon sens? Conservatisme décevant des lignes extérieures. Modernisme excessif à l'intérieur, au point de perdre la personnalité nationale au profit d'un art indéfini, soumis à ce conformisme international, hélas! caractérisé par un manque de caractère.
Normandie est à l'échelle d'une cathédrale. Queen Mary tient du yacht et du cargo. Queen Mary, c'est un Mauretania grand, repêlé. Normandie s'allonge en lignes tendues comme une torpille.
L'an dernier, lorsque Normandie, comme porté en triomphe par les avions et les bateaux dans le hurlement des strènes et des hymnes, sous une voûte de "flots" bleus à son mal, remonta la pente vers l'Hudson River, New-York attendait en délire un champion du monde. New-York ne fut pas déçu. Dans cet instant sublime, une majesté nouvelle semblait unir les deux mondes, l'ancien et le nouveau, deux pays, la France et les Etats-Unis.
Lorsque Normandie pour s'arrêter présenta son étrave face aux docks, on eut l'impression que les hauteurs allaient se nouer à l'Empire State Building. Nous avions retabli les proportions. Une harmonie parfaite s'établissait! attrait-gratte-ciel et paquebot.
Il y eut alors un instant d'orgueil et d'émotion. L'émotion d'intensité. C'est devant un spectacle pareil, placé sur un plan de compétition mondiale, qu'on juge la vanité des querelles interieures.
Hier, les mécaniciens et canotiers de Croydon voyaient le pistolet du starter lâcher les avions en course sur Londres-Melbourne. Demain, les dockers de Southampton, qui, dans les oreilles, ont encore le sifflement des hydravions de la Coupe Schneider, suivront passionnément, mille par mille, l'effort de ces deux gigantesques "vedettes".
Sur 5 000 milles, "elles" ne devraient se battre que d'une courte étrave.
Lorsque Queen Mary approchera vers le Nouveau Monde, elle traversera d'abord le Solennel, ce petit bras de mer entre Coves, Portsmouth et Southampton. Queen Mary, de sa silhouette écartée les ombres des plus grandes gloires de la vieille Angleterre; car c'est là que passent, meublent, voguent tous les navires de commerce, de guerre, de sports de sa "fleet".
Et bientôt, dans ces mêmes eaux la Grande-Bretagne s'efface solennellement Britannia à sa dernière demeure. Les Anglais ont décidé de couler le fameux cotre royal qu'il rejoigne ainsi son maître dans la plus belle des tombes. Et plus d'un marin, du revers de sa main, fera rouler une larme dans la mer.
Philippe de ROTHSCHILD.
(Le Figaro)

—Au temps préhistoriques les annonces étaient rares. Les habitants d'alors, vivant dans les antres des montagnes, apprennent, pourtant, à lire et à connaître le progrès, jusqu'à ce que petit-à-petit, ils arrivent à la civilisation moderne. Lisez les annonces vous leur devez beaucoup de reconnaissance

De la TRIBUNE

Il y a 25 ans

SHERBROOKE — M. le curé Roy a donné le rapport du recensement qu'il vient de terminer dans la paroisse St-Michel. La paroisse compte 1,107 familles.

SHERBROOKE — A une assemblée des directeurs de la Cie des Frais Funéraires, tenue hier soir, M. L.-A. Dufresne a été réélu président. M. F.-H. Hébert, vice-président et M. Briet, gérant. Mgr Tanquay et M. L.-C. Bachand ont aussi partie du bureau de direction.

MONTRÉAL — Les transatlantiques arrivés aux ports de Québec et de Montréal au cours de la semaine qui vient de se terminer nous ont amené plus de 8,400 immigrants. Près de 3,000 personnes sont parties de ces mêmes ports pour se rendre à Londres ou à d'autres ports d'Europe, au couronnement du roi George V.

WEEDON — Un incendie a éclaté chez M. Marcel Luster, boulanger, causant quelques dommages.

ASBESTOS

(Spécial à la "Tribune")
ASBESTOS, 16. — M. et Mme Lionel Geoffroy, nouveaux-mariés de Trois-Rivières, ont visité M. Gérard Geoffroy, frère de M. L. Geoffroy.

Miles Rose Gélines, Alexandrine Macdonald, Féodora St-Pierre et Ernest Demers, toutes de Montréal, sont venues ici à l'occasion du décès de leur père, M. Onésime Demers.

—A été baptisée, Marcelle-Jeanne, enfant de M. et Mme Henri Bernier, Parrain et marraine, M. et Mme Albert Lussolle et leurs enfants, Maurice et Noëlla.

—M. et Mme Jos. Gagnon et Jos. Gagnon, famille, sont allés à St-Georges de Windsor.

—M. Elzéar Dubois, de Montréal, a visité des parents à Asbestos et à St-Georges de Windsor.

—Mlle Fleurette Caron a passé quelques jours chez sa sœur, Mme Robert Crozier, à Tingwick.

—M. et Mme Théodore Gilbert, MM. Gérard Dion et Gérard L'Archevêque, sont allés à Sherbrooke.

TEXTE DE LA NOUVELLE LOI

(Suite de la page 10)

(2) La Société doit retenir, pour les fins de la présente loi, tous les deniers qu'elle a reçus et qui proviennent de ses opérations.

15. La Société peut gérer tous les fonds susceptibles d'être placés à son crédit à la Banque du Canada ou à une banque à charte conformément aux dispositions de l'article quatorze de la présente loi, et il lui est loisible de gérer les autres sommes et revenus qu'elle peut obtenir ou qui lui ont été donnés ou qui proviennent de toute autre source, et ce, exclusivement pour favoriser les fins auxquelles la Société est constituée.

16. Sur la recommandation du ministre, le Gouverneur-en-conseil peut autoriser le ministre des Finances à verser au crédit de la Société des avances sur le fonds de roulement, provenant de deniers non attribués du Fonds du revenu consolidé. Mais le montant global de ces avances, en cours à quelque époque que ce soit, ne doit pas excéder cent mille dollars, et ces avances doivent être remboursables, sur demande, au ministre des Finances.

17.—(1) Le Gouverneur-en-conseil peut autoriser la construction, l'agrandissement ou l'amélioration d'ouvrages d'établissement pour les installations d'irradiation de la Société au Canada et, sur la recommandation du ministre, il peut autoriser le ministre des Finances à verser au crédit de la Société, à même des deniers non attribués du Fonds du revenu consolidé, la somme ou les sommes qui peuvent être nécessaires à l'exécution de cette construction, de cet agrandissement ou de cette amélioration d'ouvrages d'établissement. Toutefois, le montant total qui peut être ainsi autorisé pour les dites fins, ne doit pas excéder cinq cent mille dollars.

(2) Les deniers ainsi avancés portent le taux d'intérêt et sont amortis aux termes et conditions que peut fixer le Gouverneur-en-conseil.

Contre le rhumatisme

raideur musculaire et fatigue nerveuse

"J'avais essayé une foule de remèdes sans résultats satisfaisants, avant d'employer Sal Sano. Le premier quart bain m'ont redonné l'usage ordinaire de mes mains et de mes pieds, sans aucune douleur." (Nom sur demande)

BAIN SULFUREUX SAL SANO

Si la boîte, chez votre pharmacien. The S. B. Chemical Co. P. O. Box 84, B. Montréal.

(3) Les frais d'intérêt et d'amortissement sur les deniers ainsi avancés, constituent un privilège de priorité sur les revenus de la Société.

18. Pour l'année financière 1936-37, le ministre des Finances doit verser au crédit de la Société le montant net perçu durant cette année en droits de licences, conformément à l'article 23 du premier paragraphe de l'article quatorze de la présente loi, moins un montant égal à celui ou à ceux qui sont payés à même le crédit No. 226,1936-37, pour les fins de la Commission Canadienne de Radio-diffusion.

19. La Société doit établir et tenir un système de comptabilité que le ministre juge satisfaisant et lorsqu'elle en est requise par ce dernier, elle doit soumettre des comptes détaillés de ses recettes et dépenses pour telle période ou jusqu'à tel jour que le ministre désigne, et tous les livres de comptes, archives, livres de banque et documents de la Société doivent être constamment accessibles à l'inspection du ministre ou de la personne qu'il peut désigner.

20. L'auditeur général du Canada doit vérifier les comptes de la Société, et un relevé de ces comptes doit être inclus dans le rapport annuel de la société.

21. Nulle station privée ne doit fonctionner au Canada comme partie d'un réseau de stations, sauf avec l'autorisation de la Société et conformément aux règlements qu'elle a établis.

22. (1) La Société peut édicter des règlements:

(a) Pour contrôler l'établissement et l'exploitation de réseaux de stations au Canada.

(b) Pour prescrire les périodes qu'une station privée réserve à l'occupation pour l'irradiation de programmes de la Société.

(c) Pour contrôler la nature de la totalité ou de l'un des programmes irradiés par la Société ou des stations privées.

(d) Pour déterminer la proportion du temps qui peut être consacrée aux annonces dans les programmes irradiés par les stations de la Société ou par des stations privées, et pour contrôler le caractère de ces annonces.

(e) Pour prescrire la proportion du temps qui peut être consacrée aux irradiations politiques par les stations de la Société et par les stations privées, et pour répartir ce temps entre tous les partis et candidats rivaux d'après une base équitable.

(2) Lorsque la Société est incapable de s'entendre avec le titulaire d'une licence de station privée au sujet du montant de la compensation, s'il en est, que la Société est tenue d'acquiescer afin d'utiliser cette station pour l'irradiation de programmes de la société, le ministre peut fixer un montant qui, à son avis, est juste et raisonnable, et la Société doit verser ce montant au titulaire de la licence en règlement entier de sa

Pas de Bonheur au Foyer Quand la Mère Est Malade

Le maman fatiguée, épuisée, ne peut pas rendre son foyer heureux, si elle est malade et tracassée par les travaux interminables du ménage. Elle devient épuisée, nerveuse, irritable, rendue à bout et découragée; elle ne peut dormir la nuit et se lève le matin tout aussi fatiguée qu'elle se couche. Les femmes ainsi souffrantes trouveront dans les Pilules Milburn pour la Santé et les Nerfs un remède avec lequel elles pourront refaire leurs forces, raviver leur organisme épuisé, et reprendre leur vigueur physique.

réclamation à compensation.
(3) Les irradiations politiques dramatisées sont interdites par la présente loi.
(4) Les noms du parrain ou des parrains et du parti politique, le cas échéant, au nom duquel un discours ou une causerie politique est irradiée doivent être annoncés immédiatement avant et immédiatement après cette irradiation.
(5) Sont par la présente loi interdites les irradiations politiques le jour même d'une élection fédérale, provinciale ou municipale et les deux jours qui précèdent immédiatement cette élection.
(6) Lorsqu'une station privée enfreint ou méprise d'observer les règlements établis par la Société en vertu du présent article, la Société peut ordonner la suspension de la licence de la station privée pendant une période d'au plus trois mois, et cet ordre doit être expédié au ministre qui le communique immédiatement au titulaire de la licence de la station et prend les mesures qui peuvent être nécessaires pour exécuter la teneur de cet ordre.
(7) La Société doit agir selon qu'il peut être nécessaire pour s'assurer que les stations atteintes par ses règlements en reçoivent un avis raisonnable.

23. (1) Le Gouverneur-en-conseil peut établir des règlements interdisant ou réglementant l'usage de machines, appareils ou outillage causant ou susceptibles de causer du brouillage dans la réception radiophonique, et pour prescrire des amendes recouvrables, sur déclaration sommaire de culpabilité, pour contravention ou inobservation de l'un quelconque de ces règlements. Toutefois, ces amendes ne doivent pas excéder cinquante dollars par jour pour chaque jour que dure cette infraction ou inobservation.
(2) Ces règlements doivent être publiés dans la Gazette du Canada, et ils sont exécutoires à compter de la date de cette publication ou de la date spécifiée à cette fin dans ces règlements, et ils ont la même vigueur et le même effet que s'ils avaient été édictés dans la présente loi.
(3) Avant de connaître d'une demande de licence pour établir une nouvelle station privée ou d'une demande d'augmentation de puissance, de changement de canal ou de changement d'emplace-

ment d'une station privée existante ou avant d'édicter des règlements qui régissent les activités des stations privées, le ministre doit détenir cette demande ou ce règlement à la Société, et cette dernière doit faire au ministre les recommandations qu'elle juge opportunes.
(2) Chaque année, avant le renouvellement ou l'émission de licences à des stations privées par le ministre, la Société doit faire la revue des activités de ces stations privées et transmettre au ministre les recommandations qui peuvent être jugées désirables concernant leur fonctionnement, l'irradiation ou toute autre question relative à ces stations.
(3) La Société doit, à compter de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi, prendre possession de tous les biens et actifs et assumer toutes les obligations et responsabilités de la Commission Canadienne de Radio-diffusion.
(4) La Société est tenue de soumettre au parlement, par l'intermédiaire du ministre, un rapport annuel selon la forme que le ministre peut prescrire.
(5) Est par les présentes abrogée la Loi Canadienne de la Radio-diffusion, 1932, chapitre cinquante et un du Statut de 1932.
(6) La présente loi entrera en vigueur, en totalité ou en partie, à une date ou à des dates que fixera par proclamation le Gouverneur-en-conseil.



Mentholatum
La Crème qui Guérit
Piqûres, Coups de Soleil,
Contusions, Coupures,
Gercures, Rhumes, etc.



Le TÉLÉPHONE maintient le contact

Le téléphone est indispensable au confort et au bonheur de la nouvelle épouse. Il la maintient en relation avec le foyer qu'elle a quitté, qu'il s'agisse d'une distance de quelques rues ou de centaines de milles. Il simplifie ses emplettes; facilite la direction de sa maison. Avec le téléphone, elle n'est jamais seule — et, qu'elle habite un ville étrangère ou voisine, il lui aide à élargir le cercle de ses connaissances.
Voyez comme le tarif du service domiciliaire est peu élevé:
Une ligne à deux abonnés - \$2.00 par (ligne double) mois
Une ligne à vous - \$2.50 par (ligne particulière) mois

M. GRAHAM,
Gérant
BUREAU DE LA TELEPHONE CANADIENNE

RESULTATS D'HIER

INTERNATIONALE
Montréal 10, Syracuse 4.
Baltimore 18, Toronto 4.
Newark 6, Buffalo 1.

AMERICAINNE
Pas de parties.
NATIONALE
Pas de parties.

AJOURD'HUI
INTERNATIONALE
Montréal à Syracuse.
Rochester à Albany.

AMERICAINNE
Washington à Détroit.
New-York à Cleveland.
Boston à Chicago.

NATIONALE
Chicago à Philadelphie.
St-Louis à Boston.
Cincinnati à New-York.

POSITION
INTERNATIONALE
G. P. P.C.
Newark 39 20 661

AMERICAINNE
G. P. P.C.
New-York 36 17 679
Boston 34 21 618

NATIONALE
G. P. P.C.
St-Louis 35 18 660
Chicago 31 21 596

Clronique sportive
G. BOUDRIAS

"Babe" Doucet, le boxer moutard qui a gagné le récent tournoi des "espoirs blancs" dans la métropole...

Gérard "Young" Lebrun qui a fait preuve d'un si beau courage samedi alors qu'il a tenu tête à l'ouragan Doyle...

Le club de baseball Junior de Scottsdown défile tout club junior des Cantons de l'Est...

Harold Munkittrick et Wilbur Boudreau, étoiles locales du cyclisme, sont revenus de Montréal sur leurs bicyclettes...

Baseball
Ce soir, à 6.15 heures au terrain de la rue du Parc. Drummondville VS NOTRE-DAME

Des autobus transporteront gratuitement les amateurs des manufactures au terrain. Adm.: 35c — 15c — 10c

LA TRIBUNE ET LE LEMIEUX GAGNENT
Contre les Voltigeurs et le National, aux fers.

L'Hôtel Windsor est le centre des affaires et de la vie sociale à Montréal...

Le club de fers de La Tribune a remporté sa première victoire de la saison hier soir...

Dans la deuxième partie au programme d'hier soir, le Lemieux a remporté la victoire contre le National par un score de cinq à trois...

De même que le phare sur la plage rocailleuse, l'annonce vous indique la voie sûre pour arriver à bon port...

HOTEL Windsor
CARRÉ DOMINION

Belles victoires du Kayser, du Quartier-Ouest et du Paton hier

Ils battent respectivement le St-François par 16-9, le Fairbanks par 13-6 et le Côté par 6-5, au Champ de Mars, dans l'ouverture de la Ligue de Balle-Molle de Sherbrooke.

Les clubs Kayser, Quartier-Ouest et Paton sont sortis victorieux dans leurs joutes de balle-molle contre le Saint-François, le Fairbanks et le Côté respectivement, hier soir, au Champ de Mars où plusieurs centaines de personnes s'étaient réunies à l'occasion de l'ouverture de la saison de balle-molle de la Ligue de Sherbrooke.

Kayser vainqueur
Le Kayser a remporté la victoire la plus facile de la soirée alors qu'il a battu le St-François par un score de seize à neuf en sept manches qui n'ont pas laissé d'intéresser la foule qui s'était réunie plus nombreuse autour de ce losange qu'autour des autres, les trois parties ayant eu lieu simultanément.

Asselin, troisième but, et Morin, premier but, se sont mis en vedette comme frappeurs pour l'équipe d'Henry Klein alors qu'ils ont réussi chacun un coup de circuit à la première manche. Asselin a doublé la sixième manche et Morin a réussi à la sixième manche un coup de circuit alors qu'il a enregistré un troisième but et deux coups de deux buts pour un total de deux points.

En plus de son coup de circuit qu'il a réussi un peu grâce à une erreur de Barlow, Morin a tapé un deuxième but à la sixième manche et il a enregistré un deuxième point sur un coup sûr de son coéquipier Dion. Le champ centre Charrier du Kayser s'est aussi distingué au bâton où il a enregistré un troisième but et deux coups de deux buts pour un total de deux points.

Les clubs du St-François furent Guay et Lefebvre qui ont réussi chacun deux points, plus Letarte, Fillon, Barlow, Birou et Douglas qui ont enregistré les autres.

ALIGNEMENT
St-François
Dufour
Lefebvre
Letarte
Asselin
Charrier
Lafontaine
Morrin
Dion
Lefebvre
Dubé
McLeod
Douglas

Score par manche:
Kayser 5 2 0 4 0 5 x-16
St-François 0 2 0 0 7 0 0-9
Arbitres: Jerry Mathieu au marbre et Guido Roy sur les buts.

Raymond en vedette
Le Quartier-Ouest a battu le Fairbanks par un score de treize à six sur le losange central du Champ de Mars dans une partie de sept manches plutôt inégale.

E. Raymond s'est distingué pour le club de Lauréat Baillargeon alors qu'il a réussi un coup de circuit à la sixième manche pour faire scorer son ami Bryan qui venait de prendre son premier but sur balle. Gardiner a aussi fait du bon travail pour le Fairbanks de Baillargeon avec deux coups sûrs d'un coup de trois buts, sur quatre apparitions au bâton. Le coup de trois buts de Gardiner lui a permis de scorer un point grâce au coup sûr de Laframboise.

ALIGNEMENT
Côté
Perrault
Perrusse
Blouin
Lafour
Nadeau
Dugré
Raymond
King
M. Baker
B. Blanchard
Doré
St-Louis
Bibeau
J. Bako

Score par manche:
Paton 0 0 1 0 4 0 1-6
Côté 0 0 4 0 0 1 0-5
Arbitres: "Caby" Gosselin au marbre, et Paul Fournier sur les buts.

UN CANOT CAUSE SEIZE BLESSES
B. Spreckels est dans un état critique à l'hôpital alors qu'il a été projeté sur un poteau quand son canot-automobile a bondi sur des spectateurs.

Veit le pedigree de l'Allemand Max Schmeling, ex-champion poids lourd du monde, qui rencontrera le champion virtuel mondial Joe Louis au stade des Yanks, à New York, jeudi soir, dans un combat de 15 rounds.

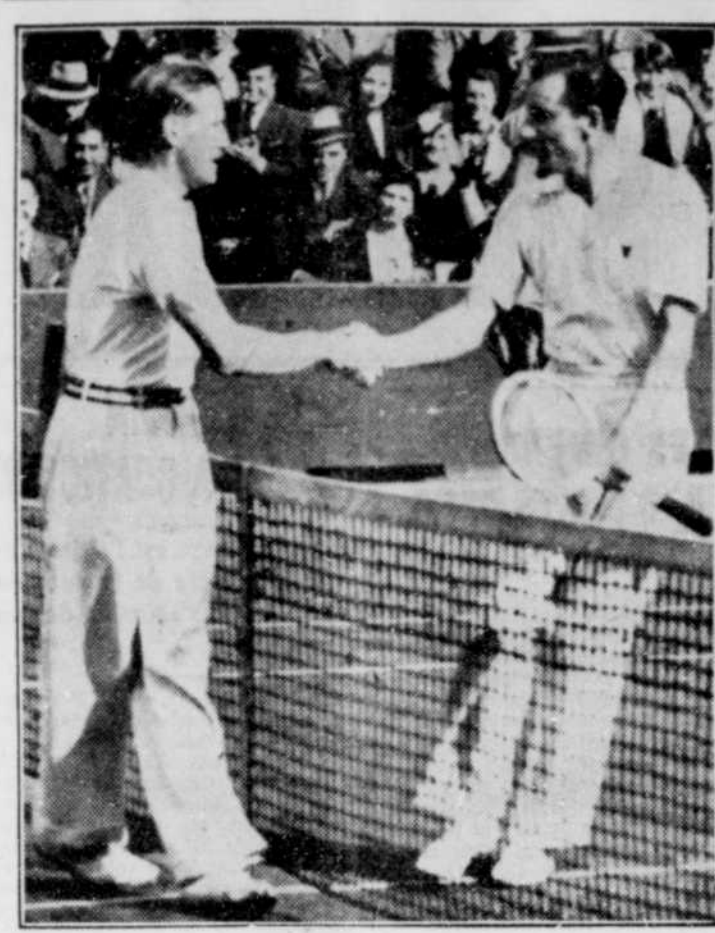
SCHMELING
30 ans Age 22 ans
193 lbs poids 202 lbs
6 p. 1 pouce taille 6 p. 1 pouce
38 1/2 pouces poitrine 41 pouces
42 pouces gonflée 44 pouces
75 pouces atteinte 76 pouces
15 pouces biceps 14 pouces
10 1/2 pouces avant-bras 12 1/2 pouces
17 1/2 pouces cou 16 1/2 pouce
23 pouces cuisses 21 pouces
9 1/2 pouces chevilles 10 pouces
14 1/2 pouces mollets 15 pouces
7 1/2 pouces poignets 8 pouces

LA TRIBUNE ET LE LEMIEUX GAGNENT
Contre les Voltigeurs et le National, aux fers.

Le club de fers de La Tribune a remporté sa première victoire de la saison hier soir, alors qu'il a battu les Voltigeurs par un score de cinq à deux.

Dans la deuxième partie au programme d'hier soir, le Lemieux a remporté la victoire contre le National par un score de cinq à trois. Ces deux résultats furent une surprise pour les fervents du jeu de fer. Nous donnerons les détails de ces rencontres demain.

De même que le phare sur la plage rocailleuse, l'annonce vous indique la voie sûre pour arriver à bon port, là où vous trouverez des marchands honnêtes, qui vendent à des prix honnêtes. Lisez les annonces chaque jour.



G. van GRAMM, d'Allemagne, (à gauche), serre la main de Fred PERRY, d'Angleterre, après la finale du tournoi pour le championnat français que von Cramm a gagné. Cette rencontre a donné lieu à de nombreuses erreurs. Perry a eu l'avantage au début pour ensuite se faire battre.

LE ROYAL DE MONTREAL BAT LES CHIEFS DE SYRACUSE PAR 10-4

Charlie Wilson et Gus Dugas réussissent des coups de circuit. — Lou Polli lance une belle partie. — Le Baltimore tape 15 hits dont 6 circuits pour battre Toronto par 18-4.

La série Newark-Buffalo n'est plus aussi "vitale" qu'elle le paraissait avant l'ouverture, mais les deux clubs vainqueurs de la Ligue Internationale ont de bonnes raisons de se battre. Cette fois-ci, c'est dans la direction des Orioles Baltimore.

Le premier club d'Amérique, les Bears de Newark, ont pris des mesures pour ne pas être dérangés dans la présente série alors qu'ils ont battu le Buffalo par six à un dans la rencontre d'ouverture, hier soir. Cette victoire leur a donné un avantage de quatre parties en avant des Bisons.

NOTRE-DAME VS DRUMMONDVILLE
A 6.15 heures, ce soir, au terrain de la rue du Parc. — Partie régulière du circuit provincial.

Ce soir, à 6.15 heures, le Notre-Dame recevra le Drummondville au stade Victoria, (terrain de la rue du Parc), dans une partie régulière du circuit provincial.

Cette joute a d'autant plus d'importance pour les deux clubs qu'il s'agit pour eux de briser l'égalité dans laquelle ils se trouvent en cinquième position dans la Ligue, tout deux à un moy. de 333 avec trois victoires contre six défaites "en tête de la 2e division. Le club du quartier-ouest et le Drummondville étant pratiquement d'égal force, on peut s'attendre à du beau travail.

SALT LAKE CITY—Max Baer, 226, de Livermore, Calif., bat Tony Souza, 220, de San Francisco, (6).

NEW ORLEANS—Pete Sarron, 129, de Birmingham, Ala., champion poids-plume de la N. B. A., bat Nickie Camarata, 128, de la Nouvelle-Orléans, (1). Le titre n'était pas en jeu.

UTICA, N.-Y.—Bushy Graham, 130, d'Utica, bat Johnny Jadick, de Philadelphie, (8).

CINEMA PARIS
AUJOURD'HUI
FERNAND GRAVEY
ANN BELL et JEAN CABIN
dans "VARIÉTÉS"
en programme double avec
PAULETTE DUBOST dans
"Le Bébé de l'Escadron"
Attraction supplémentaire
"Les beautés de la Nouvelle France"

TIT-JEAN L'AVIATEUR
par Lym YOUNG

Tit-Jean est le Capitaine ?
Vous allez le trouver quelque part dans le village — Il est allé prendre un marche —

— Et comme je traversais le village d'Ubangi, j'ai aperçu un fier de fumée qui s'échappait de l'ancienne cabane de Fillet Mister!

Cette cabane était inhabitée depuis le meurtre du Patrouilleur Colombé, Capitaine!

Mes vœux, j'ai une dangereuse mission à vous confier!

WIL SIMARD BAT HOUDE

Au cours d'un intéressant programme de lutte, à Magog, hier soir. — Bonin, Smith et Descôteaux vainqueurs.

MAGOG, 16.—Paul Descôteaux, de Montréal, aspirant au championnat provincial à la lutte, a remporté une belle victoire sur J. Desrosiers, aussi de Montréal, alors qu'il a battu son homme en deux chutes consécutives devant une foule enthousiasmée de quelque 500 personnes, à l'Aréna de Magog, hier soir.

Descôteaux a remporté la première chute à treize minutes puis il a écrasé Desrosiers une deuxième fois en dix-neuf minutes dans un combat qui fut fort goûté par les fervents de la lutte de Magog.

Dans le 2e combat au programme, Bobby Smith, protégé du populaire Armand Courville, de Montréal, a battu Al Roger, de la métropole, en sept minutes d'un combat qui devait en durer 45. Cette bataille fut aussi captivante qu'elle fut courte.

Dans la première préliminaire, Gaston Bonin a remporté la palme contre C. Laurendeau, en dix-neuf minutes. Ce combat devait en durer 30 mais la foule n'a pas été déçue.

Wilfrid Simard, le seul lutteur de Magog au programme, a fait honneur aux siens alors qu'il a collé H. Houde, de Montréal, au matelas, en 15 minutes d'un combat limité à 20.

Au cours de la soirée, Gaston Bonin a donné une exhibition de tours de force qui n'ont pas laissé d'impressionner la foule. Bonin est le champion de la province des haltérophiles. René Dupuis a arbitré les combats de lutte.

DONALD LASH ETABLIT UN RECORD MONDIAL

Il a parcouru 2 milles en plein air en 8 minutes 58.3 secondes. (Presse Canadienne)

PRINCETON, N.J., 16.—Donald Lash s'est assuré une place parmi les meilleurs coureurs à pied du monde. Le porte-couleurs de l'université d'Indiana a abasé le record du monde de Pavo Nurmi pour la course de deux mille en plein air. Il a couvert la distance en un temps rapide de 8 minutes 58.3 secondes. Il a couru le dernier tour sous une pluie torrentielle.

30,000 spectateurs émerveillés ont vu Lash terminer la course avec une marge d'un tour complet pour abaisser de 1 2/10e de seconde le record de Nurmi établi en Finlande en 1931.

Ce temps est le deuxième record

GRANADA
Dernier Jour
Joe BROWN, Joan BLONDELL dans "SONS O'GUNS" — Cary GRANT, Joan BENNETT dans "BIG BROWN EYES" — Film musical en couleurs et nouvelles.

COMMENCANT DEMAIN POUR QUATRE JOURS LE FILM DONT TOUT LE MONDE SERA EMU! Il restera comme l'une des meilleures réussites de l'écran!

VOUS SERIEZ FIERE QU'IL SOIT VOTRE FILS! Il n'y avait rien au monde pour lui qui valait l'amour de sa mère... le petit acteur que vous avez tant aimé dans "David Copperfield" brille dans un nouveau film dirigé par celui qui vous donna le chef-d'oeuvre de 1935!

LITTLE LORD FAUTLEROY
starving FREDDIE BARTHOLOMEW DOLORES COSTELLO BARYMORE

— AJOUTE — EN VOITURE!
Vers le danger! Les scènes excitantes! Le romantisme! Les Rires! Arrêtez, regardez et écoutez... Voici venir le "FLORIDA SPECIAL" Avec Jack OAKIE, Sally EILERS, Kent TAYLOR, Frances DRAKE Dernières actualités mondiales.

Adoptez-en Un! Cigares WHITE OWL Deux FORMATS "INVINCIBLE" et "STREAMLINE" 5¢

jamais établi dans l'histoire des courses à pieds tant intérieures qu'extérieures. Le temps de 8.58.2 établi par Nurmi sur la piste intérieure du Madison Square Garden en 1925, est le seul qui soit meilleur.

Gene Venke a fait sensation lorsqu'il a vaincu son éternel rival Glenn Cunningham dans la course d'un mille courue sous une pluie en un temps de 4.134, mais c'est vers le coureur de l'Indiana que s'est portée tous les applaudissements lorsqu'il accompli son merveilleux exploit. Lash a mené de fil en fil. Il a couru le demi-mille en 2.09, le mille en 4.26.9 et le mille et demi en 6.57.7. A ce stade il avait déjà pris une bonne avance sur ses quatre rivaux.

Le vétéran Joe McCluskey, de New-York, Ray Sears ex-étoupe de l'université Star et Frank Crowley se sont classés respectivement dans cet ordre.

RUTH VIENDRA SE REPOSER EN CANADA (Presse Canadienne)
HALIFAX, 16.—J. H. MacQuarrie, ministre des terres et forêts de la Nouvelle-Ecosse, a annoncé à Halifax que le roi des frappeurs à sa retraite, George Hermann "Babe" Ruth, viendra faire une excursion de pêche en Nouvelle-Ecosse le mois prochain.

DE DEMAIN JUSQU'A SAMEDI DEUX GRANDS SUCES DE L'ECRAN
GARDEZ VOS PREVISIONS JUSQU'A LA DERNIERE MINUTE... MAIS RIEZ DES LE DEBUT! Un tourbillon de "Manhattan madness".

TIMES SQUARE PLAYBOY
WARREN WILLIAM
JUNE TRAVIS - MacLANE
KATHLEEN LOCKHART
DICK PURCELL
CRAIG RETHFOLDS
WILLIAM MOGANN

AUSSE UN FILM A QUATRE VEDETTES qui vous tient en haleine par ses spectacles et son ampleur! La plus belle femme de Vienne devient la favorite du harem du sultan, afin de sauver celui qu'elle aime.

"ABOUL THE AMNED" avec Adrienne AMES, Nils ASTHER, Fritz KORTNER. "LITTLE JACK LITTLE" "BEAUTY SHOPPE" film musical. Caricatures et nouvelles.

par Lym YOUNG

Hum — Je me demande si Trébor qui a la surveillance de ce territoire, est au courant que la cabane est de nouveau habitée ?

Mes vœux, j'ai une dangereuse mission à vous confier!

Nous sommes indiqués par les gribes, Capitaine ?

— Et comme je traversais le village d'Ubangi, j'ai aperçu un fier de fumée qui s'échappait de l'ancienne cabane de Fillet Mister!

Cette cabane était inhabitée depuis le meurtre du Patrouilleur Colombé, Capitaine!

LA LUTTE DEVIENT RUDE ENTRE LES EQUIPES DE L'AMERICAIN

Les Indiens, en 4e position avec 9 parties en arriere des Yankees, sont menacés d'un grand bouleversement. — Les changements annuels du 15 juin ont été rares cette année.

Tandis que la concurrence dans la Ligue Nationale semble être devenue une affaire de deux clubs seulement alors que les Cardinals et les Cubs jouent les principaux rôles, suivis d'assez près par les Giants et les Pirates, les clubs de la Ligue Américaine font tout leur possible pour se rapprocher les uns des autres.

Bien qu'on doute de l'habilité des Yankees à demeurer en tête de la ligue et bien que les Red Sox de Boston n'aient pas fait tout ce qu'on attendait d'eux, les efforts de ces derniers restent insuffisants. A moins que les Indiens de Cleveland améliorent leur position, la ville du bord du grand lac est menacée de se trouver dans le pétrin. Les Indiens sont maintenant en quatrième position à neuf parties en arriere des Yankees et à une demi-partie en arriere des champions du monde, les Tigers de Détroit.

Alors qu'ils sont retournés chez eux hier à la suite d'une malencontreuse tournée dans l'est du pays, leur président Alva Bradley a menacé de faire des changements radicaux à moins que les choses s'améliorent.

Il y aura quelques changements dans l'alignement aujourd'hui même alors que le club se lancera dans une nouvelle série avec les Yankees. Toutefois ces changements ne seront pas causés par un manque de satisfaction.

facton. Hal Trosky, frappeur de coupe de circuit et joueur de premier but, a obtenu un congé d'une semaine à la suite d'une blessure à une jambe, et Billy Sullivan, jeune receveur qui brille au bâton, jouera au premier sac.

La période des échanges de joueurs entre les clubs s'est terminée sans développements importants à la dernière minute. Maintenant, les Indiens et tous les autres clubs devront s'adresser aux clubs mineurs s'ils veulent avoir du sang nouveau.

Malgré le grand nombre d'échanges qui a coutume de précéder le 15 juin, en terme de transactions, les seuls changements d'importance ont été ceux de Ben Chapman pour Jake Powell entre les Yankees et les Sénateurs, et l'échange entre le Boston et le Washington de Joe Casarella et de Jack Russell.

Les Cards se sont mis en réserve des joueurs du champ intérieur alors qu'ils ont appelé Arthur Garibaldi de Sacramento et en voyant Johnny Vergez et le lanceur Bill Cox à leur club de ferme, dans la ligue de la Côte du Pacifique.

—Le romanesque se trouve ailleurs, qu'à la page de fiction du journal. Les colonnes d'annonces vous transportent aux quatre coins du monde. Lisez les annonces.

GRATIS! Brochure sur le "BASEBALL!"

Il n'y a pas un amateur de ce jeu, il n'y a pas un garçon qui ne désire pas posséder la brochure écrite par Frank J. (Shag) Shaughnessy, géant de l'équipe des champions "Montreal Royals" et intitulée "Le Baseball" et comment le jouer". On y donne des suggestions et des instructions extrêmement intéressantes sur le lancer, le bâton et sur la course au but—tout est expliqué et illustré.



LA COMPAGNIE CANADA STARCH LIMITED, Casier Postal 338, MONTREAL

UNE NOUVELLE BROCHURE SUR LE "BASEBALL"

Ecrit par "Shag" Shaughnessy, est offerte gratuitement.

Voici une nouvelle brochure intéressante — "Le Baseball et comment le jouer", écrite par Frank "Shag" Shaughnessy et offerte par la Compagnie Canada Starch — qui ne peut manquer de plaire et d'intéresser grandement tous les amateurs de "baseball" (balle-au-camp) jeunes ou vieux. Le célèbre géant des Montreal "Royals" est un ardent admirateur de ce jeu et il manifeste d'une façon très marquée, son enthousiasme pour le "baseball" (balle-au-camp) dans la brochure qu'il vient d'écrire.

Chapitre par chapitre, "Shag" explique comment chaque joueur doit jouer dans la position qu'il occupe et le chapitre qui traite du lancer est l'un des plus complets et des plus renseignés qui ait jamais été publié. Dans tous les cas où l'auteur désire tout particulièrement expliquer son idée, il y a une vignette qui se rapporte à l'entraînement, aux règlements qui régissent le jeu de "baseball" (balle-au-camp), méritent une attention toute spéciale de la part des joueurs, jeunes ou vieux.

La Compagnie Canada Starch adresse gratuitement à tous ceux qui en feront la demande cette brochure sur le "baseball" (balle-au-camp), écrite par "Shag" Shaughnessy.

La conférence impériale étudiera la révision des accords conclus à Ottawa

Il se peut que le premier ministre King se rende à Londres dès cet automne.

SESSION EN OCTOBRE

Plusieurs ministres accompagneront leur chef à la conférence.

AU COURONNEMENT

(Presse Canadienne) OTTAWA, 16 — La nouvelle annoncée officiellement à Londres hier à l'effet qu'une conférence impériale aura lieu dans la capitale immédiatement après le couronnement du roi Edouard confirme ce à quoi on s'attendait ici depuis quelque temps.

Le gouvernement du Dominion a déjà tracé des plans pour reviser les accords commerciaux de l'empire en présumant que la conférence aurait lieu en mai 1937 et, dans quelques semaines, plusieurs ministres seront en Angleterre et sur le continent pour étudier les questions commerciales. La conférence de Londres sera une conférence impériale générale, mais il y sera surtout traité de questions commerciales.

Les accords conclus à la conférence économique impériale d'Ottawa en 1932 doivent être revus à l'automne de 1937, avant que les ministres soient en Angleterre et sur le continent pour étudier les questions commerciales. Le Dominion qui de conservateur est devenu libéral depuis ce temps, sera décidé d'ici là et les missions commerciales qui seront envoyées en Europe au cours de l'été ont pour but de formuler la politique du gouvernement.

Le premier ministre Mackenzie King ne peut encore annoncer ses intentions en regard de la visite qu'il se propose de faire à Londres, mais on croit qu'il le fera bientôt après la prorogation du Parlement. Dès son arrivée au pouvoir en octobre dernier, M. Mackenzie King annonce que la seule chose qui l'empêchait de se rendre immédiatement en Angleterre, c'était l'importance d'élections générales dans ce pays.

Il est certain que le premier ministre se rendra à Londres avec une bonne partie de son cabinet assister au couronnement et à la conférence impériale, mais il est possible qu'il fasse aussi cet automne une brève visite.

Dans plusieurs milieux, il est déjà rumeur d'une session du Parlement cet automne, qui commencerait vers le 1er octobre, de façon à ce que la prorogation ait lieu assez tôt pour permettre à ceux qui seront délégués au couronnement et à la conférence impériale de partir. Autrement, la session régulière ouvrirait au début de 1937 et s'ajournerait pour la visite à Londres, se réunissant de nouveau au cours de l'été pour étudier les délimitations de la conférence.

UN HONNEUR



Le Lt.-Col. G.-E.-A. DUPUIS, M. C., commandant du Royal 22e Régiment canadien-français, a été chargé de diriger le contingent de vétérans qui iront au pèlerinage à Vimy, le mois prochain.

FETE EN PLEIN AIR A WEST SHEFFORD

Mlles Rachel et Ed. Jolin, institutrices, organisent un grand pique-nique pour leurs élèves et leurs parents.

(Spécial à la "Tribune") WEST-SHEFFORD, 16. — Un pique-nique organisé par Mlles Rachel et Edouard Jolin, institutrices des écoles No 2 et No 3, de St-François-Xavier de West-Shefford, tant pour leur élèves que pour les parents de ces deux arrondissements scolaires, a réuni plus de trois cents personnes, sur la ferme de M. Adélaïde Choinière.

Des tables avaient été dressées sous bois. Pendant le dîner champêtre, MM. Antonio Dion et Euchariste Gemme, violonistes, et Roland St-Jean, guitariste, firent les frais de la musique. Un répertoire de chansons fut exécuté par les élèves par MM. Ernest Racine, Roland St-Jean, Léo Desmarais, J. Lamothé, Réal Gemme, Noël Fournier et Norbert Lauzon.

L'arrosissement No 3 fut gagnant du tir au câble.

Voici les gagnants aux courses: Garçonnetts en bas de 10 ans, Maurice Bérard; fillettes en bas de 10 ans, Lilliane Choinière; garçonnetts de 10 à 15 ans, Gérard Lauzon; fillettes de 10 à 15 ans, Yvette Lauzon; jeunes filles, Mlle Ida Gince; jeunes gens, M. Noël Fournier; hommes d'âge mûr, M. Adélaïde Bérard; courses de patates, M. Alphonse Bérard; sauts de hauteur, pour garçonnetts, Lionel Caron; sauts de hauteur, pour hommes, M. Joseph Lamothé; sauts à pieds joints, M. Adélaïde Choinière. Les gagnants pour "le voyage de noces" furent Mlle Thérèse Poirier et M. Jos. Lamothé. De nombreux prix furent distribués aux gagnants.

Mlles Dorilla St-Jean, Simonne et Rita Gince, Rachel et Lucienne Jolin, servirent la crème glacée. Tous gardèrent un bon souvenir de cette agréable journée.

—Les examens de fin d'année dans les écoles de notre paroisse auront lieu les 18 et 19 juin. M. ainsi que MM. les commissaires.

—Voici les résultats des concours de ma à l'école No 2, dirigée par Mlle Edouardine Jolin: 6e année: Doris St-Jean, Gilberte Huot. 5e année: Gabrielle Dion, Laurette Gince. 4e année: Mariette Huot, Fleurette Gince, Lilliane Choinière, Lucien Gince. 3e année: Lucien St-Jean, Irène Brodeur. 1ère année: Rita Choinière, Yvonne Gince.

Cours préparatoire: Gilles Gince, Ernest Brodeur, Hervé Brodeur, Wayne Enright.

AU THÉÂTRE GRANADA



André Bartholomew, ce jeune prodige, est la vedette de la version nouvelle de "Little Lord Fauntleroy". On sait le succès retentissant de ce film dans sa version américaine, il y a déjà plusieurs années, avec Mary Pickford. La nouvelle production promet d'être encore avec plus d'actualité la faveur du public.

Le rôle de Lord Fauntleroy est tenu par un enfant américain qui devient subitement un noble anglais et qui partent, par la suite, à étudier son grand-père, le vieux comte de Derwent, si irascible et si colérique. Ce dernier rôle sera joué par Tabby Smith.



LES CANADIENS ET LEURS INDUSTRIES — ET LEUR BANQUE

LA CULTURE FRUITIÈRE

LE POMICULTEUR: "Bonjour, Léo, comment vont les vignes?"

LE VIGNERON: "Pas mal du tout, Henri. Et les pommes?"

LE POMICULTEUR: "Très bien. Mes jeunes pommiers poussent comme des mauvaises herbes, et les vieux sont en bon état et produisent encore bien. Et la finance est bonne, aussi. J'ai remboursé l'emprunt que j'avais fait à la Banque de Montréal pour les plants, et la Banque a promis de m'aider à vendre ma récolte."

LE VIGNERON: "Ainsi vous êtes, vous aussi, un client de cette banque. Ça ne me surprend pas, toutefois, vu la façon dont elle nous traite. Je n'ai pas à m'inquiéter pour le crédit. La Banque sait que je

remplis toujours mes engagements envers elle. Vous vous rappelez, Henri, l'an dernier, j'ai agrandi mon vignoble et c'est la Banque qui m'a financé l'achat des nouveaux poteaux et du fil de fer."

Quelques-uns des services de la Banque auxquels les producteurs de fruits ont recours: comptes de chèques commerciaux; comptes d'épargne; renseignements commerciaux et financiers, au Canada et à l'étranger; change aux cours les plus avantageux pour les devises américaines et étrangères; communications par fils spéciaux pour hâter les opérations; garde des titres; coffrets de sûreté; mandats; lettres de crédit; chèques de voyage; banque par correspondance.

BANQUE DE MONTRÉAL

FONDÉE EN 1817 • SIÈGE SOCIAL, MONTRÉAL
SUCURSALLES A SHERBROOKE
Bureau Chef, 59 rue Wellington: W. O. NICOL, Gérant
Rues Belvidère & King: L. A. LABERGE, Gérant
Les autres succursales sont à: Arthabaska, Bromont (sous-agence, ouverte les mercredis), Bedford, Bury, Cookshire, Cowansville, Drummondville, Granby, Huntington, Knowlton, Magog, Massena, Napierville, Richmond, St-Casimir, St-Germain de Beauce, St-Hippolyte, St-Jean-Sauveville, Victoriaville, Waterloo.

SERVICE DE BANQUE MODERNE ET EFFICACE... FRUIT DE 118 ANNÉES DE FRUCTUEUSES OPÉRATIONS

VAL RACINE

(Spécial à la "Tribune") VAL RACINE, 12. — Un joyeux pique-nique fut organisé par Mlle Béatrice Gagné, inst., à l'école No. 4 pour les élèves et quelques jeunes filles.

On remarquait: Mlles B. Gagné, inst., Yvonne Lavallière, Fernande Héline, Réjeanne, Yolande et Antoinette Jacques, Hermance, Simonne et Elianthe Dufault, Carmel, Beaudoin, Thérèse et M.-Claire Lebel, Adèle Grenier, Hélène et Liette Turcotte, Yvette et Lorette Ouellette, Jeannine Grenier, Berthold Gabriel et Viator Turcotte, Léon et Yvon Jacques, Arthur Grenier, François Beaudoin et Willie Ouellette, etc.

M. Lionel Dufault a fait un voyage d'affaires à Lac Mégantic.

messy. Tout ce que vous avez à faire est d'inscrire au verso d'une étiquette de sirop de blé d'inde (Maïs) "CROWN BRAND" ou "LILLY WHITE", votre nom, votre adresse et les simples mots "Brochure sur le Baseball" et l'adresser à la Compagnie Canada Starch.

AU THÉÂTRE PREMIER



La première attraction est intitulée "Time Square Playboy". C'est l'une des comédies les plus brillantes de la saison, avec Warren Williams dans le rôle principal. Une tête forte d'une petite ville arrive dans la métropole et devient un héros du boulevard. Les autres acteurs sont June Travis, Marton LaLana, Gene

AU THÉÂTRE PREMIER

et Kathleen Lockhart et Dick Purcell. "ABDUL THE DAMNED" est l'histoire d'un empereur de Turquie qui faisait descendre au enfer ceux qui lui nuisaient dans ses projets jusqu'au jour où le peuple fatigué du tyran se révolta. Frits Kortner, Nils Acker, Adrienne Amos et autres forment la distribution.

LE NOMBRE DES SANCTIONNISTES VA S'EFFRITER

Le temps à la rescousse de l'Italie dans les discussions à Genève.

SEPT CONSÉQUENCES

Utilisation de synthétiques pour remplacer les produits prohibés.

L'ITALIE INDEPENDANTE

(Par Andree Erding de la P. A.) ROME, 16. — De hautes autorités fascistes expriment que le temps sera favorable à l'Italie, dans les futures discussions des sanctions à Genève. Il y aura sept mois jeudi que l'Italie subit les sanctions de guerre de la S.D.N., mais des économistes italiens déclarent que le pays fasciste est aussi fort maintenant qu'avant la condamnation par Genève de son agrégation en Afrique orientale.

Les milieux politiques sont convaincus que le nombre des pays sanctionnés va graduellement s'effriter, quelles que soient les décisions du Conseil et de l'Assemblée de la S.D.N., à la fin du mois. Le temps va non seulement faire accepter comme un fait accompli le nouvel empire, disent-ils, mais il fera également croquer les murailles des sanctionnistes jusqu'à ce que le commerce italien revienne à son activité normale.

Des diplomates et économistes mentionnent les sept développements suivants que les sanctions ont fait surgir à Rome:

- 1. La perte de certains marchés étrangers que l'Italie ne pourra peut-être pas regagner.
- 2. Un effort intense pour exploiter les matières premières italiennes et découvrir des succédanés synthétiques aux produits étrangers prohibés par les sanctions.
- 3. L'élimination de l'importation des articles de luxe, et la concentration des efforts sur les matières premières nécessaires et disponibles.
- 4. Une profonde réduction des exportations et des importations.

DERNIER APPEL pour échange des "MAINS DE POKER"

Nous vous recommandons D'AGIR PROMPTEMENT et d'envoyer vos "Mains de Poker" par poste assurée à Case postale 1380, Montréal, P. Q.

DÈS MAINTENANT

vu qu'elles ne sont échangeables contre primes régulières que jusqu'au 30 juin 1936.

Après cette date, les "Mains de Poker" détenues ne pourront être échangées que contre les paquets de cartes à jouer, à raison de 1 paquet de cartes contre 2 séries de "Mains de Poker".

Imperial Tobacco Company of Canada, Limited

accompagnée d'une réduction correspondante dans le déficit du commerce national.

3. Une réduction sensible dans les exportations "invisibles", telles que les dépenses des touristes, les revenus de la navigation et des transports ferroviaires, diminution partiellement compensée par les dons des Italiens demeurant à l'étranger.

6. La paralysie ou l'étouffement de certaines petites industries non engagées dans la fabrication du matériel de guerre et dépendant du commerce étranger.

7. Le progrès du projet du Duce pour rendre l'Italie plus indépendante, en vue de la possibilité d'un conflit européen.

—Mme Phyllis Nadeau, de Berlin, est venue passer quelques jours, chez sa sœur, Mme Adolphe Lapointe.

—Mme J. M. Cathcart, accompagnée de Mme Charles Delvenne, toutes deux de Sherbrooke, sont venues en notre localité visiter Mme Orlas Audet et la famille A. A. Dupuis.

—M. Adolphe Lapointe et sa famille sont allés à Compton chez M. Jos. Lapointe.

—Mme Wm Paige et Mlle Irène Turgeon, de Bridgeport, Connecticut, ont passé quelques jours chez Mme Louis Audet, leur cousine.

—Nous souhaitons la bienvenue à M. et Mme Napoléon Dupont, de Ware, Mass., qui viennent s'établir à Coaticook, où ils comptent de nombreux parents et amis.

—M. et Mme Albert Dionne, de Sherbrooke, ont visité M. et Mme Willie Paquette.

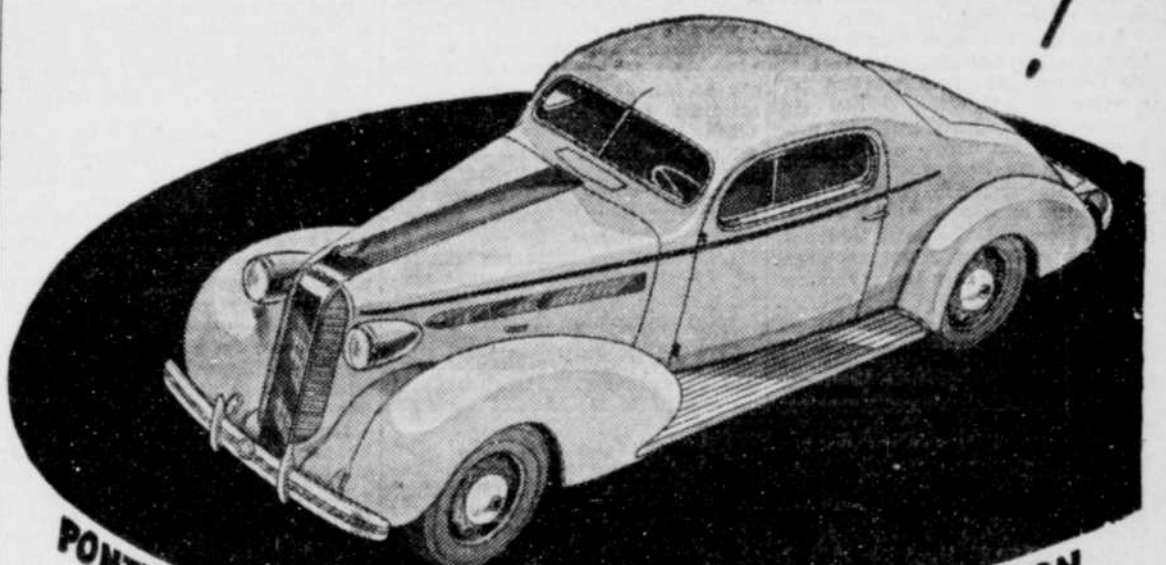
—Mme Lucien Olivier est allée subir une grave opération à l'hôpital St-Vincent de Paul, de Sherbrooke.

—M. l'abbé Morin, du Séminaire de Sherbrooke a visité M. Willie Paquette.

—Mme Aurore Desmarais, de Rumford, Me. visite actuellement sa sœur, Mme Joseph Audet.

SOUPLESSE ET ÉCONOMIE ?

... voici votre réponse!



PONTIAC - L'AUTO A BAS PRIX CONSTRUIT AVEC PRECISION

TOUT acheteur veut l'auto la plus souple possible pour l'argent qu'il a à dépenser... Si vous cherchez un tel auto, nous vous suggérons de conduire le Pontiac "trait d'argent" 1936. Un essai au volant vous prouvera que c'est l'auto la plus souple aux bas prix de sa classe. Chaque jour, de nouveaux acheteurs découvrent que le Pontiac est la réponse parfaite pour l'homme qui désire une performance souple et un automobilisme peu coûteux!

Un tour de dix minutes vous fera voir un nouveau type de qualité dans l'automobilisme que le Pontiac offre dans le domaine des bas prix. Et d'année en année, il ajoutera de nouveaux milliers de milles de service satisfaisant et sans dépenses... Vous prouvant ainsi que vous ne payez pas plus cher pour la qualité extra du Pontiac!

Parmi les 101 caractéristiques de belle voiture du Pontiac

Carosserie Fisher à toit-tourillon en acier solide... Freins hydrauliques tricolés... Profondement flottant des genoux mécaniques (sur les modèles 8 et 6 de luxe)... Ventilation Fisher sans courants d'air... Planchers unis dans les deux compartiments... Cadre en X-Y double... Glass de sécurité dans toute la voiture... Changement synchro-mesh tout silencieux.

VENEZ à nos salles d'exposition—conduisez le Pontiac—et vous admettez que vous ne sauriez trouver mieux que le Pontiac pour 1936!



CENTURY MOTORS, LTD. — SHERBROOKE
DYSON & ARMSTRONG — Richmond
COWANSVILLE MOTOR SALES — Cowansville

LA VOTATION AURAIT PLUTOT LIEU UN LUNDI

L'hon. Adélar Godbout annonce que la date de l'élection sera changée.

SUR LES RANGS

MM. Lucien Dugas et Gérard Lacroix sont mentionnés comme ministres.

CANDIDATS

MONTREAL, 16. — De passage à Montréal hier pour la première fois, depuis qu'il est premier ministre, l'honorable Adélar Godbout, a déclaré que la date finale des prochaines élections provinciales n'était pas encore fixée. Ce sera cependant en toute probabilité un lundi à dit le premier.

"La date des élections n'est pas encore fixée et il appartiendra au nouveau cabinet de déterminer une nouvelle date", dit M. Godbout. "Quelques salutes m'impressionnent d'avantage et ce sont celles des cultivateurs-marachers des environs des grandes villes."

"Les gens-là doivent se rendre en ville pour leur marché le samedi et si la date des élections est fixée au 13 août ils seront défranchisés par le fait même. Nous ne pouvons faire cela aux cultivateurs."

"Il y a aussi les épiciers et les marchands qui doivent être à leur poste ce jour-là aussi et nous risons défranchiser. Puis il y a une foule de gens qui quittent la ville en fin de semaine pour se rendre à la campagne. Toutes ces questions seront étudiées par le nouveau cabinet dès qu'il sera formé et nous verrons à leur donner justice, en tenant en toute probabilité les élections un lundi."

Nouveaux ministres

Interrogé au sujet de la formation de son cabinet, M. Godbout a dit "Le nouveau cabinet sera annoncé d'ici quelques jours, mais pas certainement demain. Nous avons un délai jusqu'au 5 juillet pour former ce cabinet."

Le premier ministre a déclaré qu'il commencerait sa campagne électorale et celle de son parti au début du mois de juillet par une grande tournée dans les principaux centres de la province. Il est retourné à Québec hier soir et dès que le cabinet sera formé et organisé, la campagne commencera.

Le premier ministre a dit qu'on lui avait annoncé une forte délégalion des membres du Front Populaire. "Je ne recevrai que quelques délégués de cette association et je ne me rendrai pas à l'extérieur rencontrer tout le monde. Ces choses-là ne se font pas", dit-il.

L'honorable Lucien Dugas, orateur de l'Assemblée législative et M. Gérard Lacroix, C.R., l'un des avocats du ministère public, ont l'honneur d'être mentionnés les premiers — par les observateurs de la Galerie de la Presse — comme collègues probables du nouveau chef libéral. Ils ont été invités à causer avec l'honorable Adélar Godbout et leurs entretiens n'ont certainement pas porté sur les problèmes du vieux monde. Sans le savoir au juste, le consensus de l'opinion de ces messieurs journalistes désigne M. Dugas à la charge importante de Procureur général, M. Lacroix, à la Secrétairerie d'Etat.

Parmi les anciens collègues de l'honorable L.-A. Taschereau, il est entendu qu'on veut avant tout, par une discrétion absolue, lui laisser toute latitude de choisir ses avocats, en sensibilité des obligations créées par l'urgence des affaires personnelles en cours.

Le rumeur que M. Louis Saint-Laurent serait appelé au poste d'assistant du procureur général semble plutôt fantaisiste. Car M. St-Laurent est présentement en Europe et piéde devant le Conseil Privé. Il ne sera pas de retour, nous assure-t-on, avant un mois.

M. Charles Lanctôt, C.R., que nous avons rencontré hier au Parlement, a déclaré qu'il était passé à son état plus volumineux que jamais depuis quelques jours. Nombre de personnes, de toutes les parties de la province et du pays, lui écrivent pour lui exprimer leurs regrets de son départ de la vie publique et désirent encore le remerciement des services personnels qu'il leur a rendus. On comprend que l'ancien chef du parti libéral soit très touché de ce marques de reconnaissance.

L'ancien premier ministre de la province, l'honorable L.-A. Taschereau était à son bureau hier, fort occupé à recevoir des visiteurs et à faire transporter chez lui ses effets personnels. Bien que les projets de M. Taschereau ne soient pas encore précis, il fera probablement un séjour en Europe vers la fin de l'été. Mais, encore une fois, ses plans à ce sujet ne sont pas encore déterminés.

M. Louis-Philippe Godfrin, greffier de l'Assemblée législative et de la Couronne en chancellerie, nous dit que les mêmes listes que le 23 novembre dernier serviront pour les prochaines élections. Le cabinet, toutefois, assurément, devra désigner les officiers rapporteurs dans chaque comté. Les électeurs qui ont obtenu des certificats de réviseurs, à la dernière élection, devront s'en procurer de nouveaux pour voter au mois d'août. Les nouveaux électeurs c'est-à-dire les jeunes gens arrivés à leur majorité depuis le 23 novembre, ne peuvent voter cette année car leur nom n'est pas sur les listes.

M. Horace Philippe, avocat à 214 rue Saint-Jacques, a été choisi à une convention à Loretteville pour faire la lutte à M. Frank Byrne, dans le comté de Québec d'autre part. M. Adolphe Robert

TRESORIER



M. le docteur PAUL-E. GAGNON, professeur à l'École de Chimie de Québec, vient d'être élu trésorier de la Canadian Chemical Association.

Nous avons lieu de croire qu'il aura entente tacite pour qu'il ne soit pas tenu d'assister au prochain congrès de la Canadian Chemical Association. Après les élections de 1931, M. Oscar Drouin avait proposé à la Chambre une motion pour que cette politique soit défendue. Si nos souvenirs sont exacts, cette motion était restée sur le feuillet, sans débat. Depuis lors, l'idée est de plus en plus acceptée et l'on semble généralement d'accord que c'est le meilleur moyen de prendre pour que les élections se fassent paisiblement sans désordre.

On parle beaucoup de candidatures à venir et les bruits que l'on fait courir sont fort contradictoires. Il s'avère quand même que MM. Maurice Dupré et Osméline Gagnon seraient tous deux candidats. M. Dupré ferait la lutte dans Lévis et M. Gagnon briguerait les suffrages dans Québec-Ouest, contre le notaire Charles Delagrave. M. Frank Byrne a accepté de se présenter de nouveau dans le comté de Québec, et son adversaire sera le même qu'en 1935, M. Horace Philippe. Dans le comté de Montmagny, on parle de MM. Philippe Rousseau et Thomas Tremblay, ainsi que de M. René Paré du côté des opposants, et de MM. Fernand Choquette et le Dr Clément Rouleau, vétérinaire, du côté des libéraux.

Parmi les députés qui ne seront pas candidats, on mentionne MM. Joseph Cohen, de St-Laurent, qui serait remplacé par M. J. A. Budyk, avocat et quelques autres. M. Paul Caron, marchand de Louiseville, serait l'adversaire de M. L. J. Thibault dans le comté de Maskinonge. Parce que M. C. E. Gault a voté une fois avec le gouvernement l'opposition lui susciterait un adversaire. MM. Hortensius Béique et Paul Sauvé, respectivement anciens députés de Chambly et de Deux-Montagnes, seraient de nouveaux candidats. Nous avons lieu de croire aussi que M. Almé Guertin, ancien député de Hull, sera candidat indépendant, la lutte se faisant alors à trois dans ce comté, car M. Alexis Caron, libéral et un candidat officiel de l'Opposition, serait aussi sur les rangs. M. Rodolphe Camirand ou M. J. P. Lamarche, avocat, de Montréal, frère de feu Paul-Emile Lamarche, seraient candidats dans Nicolet pour l'opposition.

L'assistant du procureur général, M. Charles Lanctôt, démissionnaire, a quitté le Parlement samedi, faisant transporter chez lui ses effets personnels à la première réunion du prochain cabinet au Palais d'Assemblée. M. Godbout, la démission de M. Lanctôt sera acceptée.

M. Charles Lanctôt, C.R., que nous avons rencontré hier au Parlement, a déclaré qu'il était passé à son état plus volumineux que jamais depuis quelques jours. Nombre de personnes, de toutes les parties de la province et du pays, lui écrivent pour lui exprimer leurs regrets de son départ de la vie publique et désirent encore le remerciement des services personnels qu'il leur a rendus. On comprend que l'ancien chef du parti libéral soit très touché de ce marques de reconnaissance.

L'ancien premier ministre de la province, l'honorable L.-A. Taschereau était à son bureau hier, fort occupé à recevoir des visiteurs et à faire transporter chez lui ses effets personnels. Bien que les projets de M. Taschereau ne soient pas encore précis, il fera probablement un séjour en Europe vers la fin de l'été. Mais, encore une fois, ses plans à ce sujet ne sont pas encore déterminés.

M. Louis-Philippe Godfrin, greffier de l'Assemblée législative et de la Couronne en chancellerie, nous dit que les mêmes listes que le 23 novembre dernier serviront pour les prochaines élections. Le cabinet, toutefois, assurément, devra désigner les officiers rapporteurs dans chaque comté. Les électeurs qui ont obtenu des certificats de réviseurs, à la dernière élection, devront s'en procurer de nouveaux pour voter au mois d'août. Les nouveaux électeurs c'est-à-dire les jeunes gens arrivés à leur majorité depuis le 23 novembre, ne peuvent voter cette année car leur nom n'est pas sur les listes.

M. Horace Philippe, avocat à 214 rue Saint-Jacques, a été choisi à une convention à Loretteville pour faire la lutte à M. Frank Byrne, dans le comté de Québec d'autre part. M. Adolphe Robert

PAS DE PAIX POSSIBLE SANS COOPERATION

Une nation laissée à elle-même ne peut faire régner la paix.

DIT MACDONALD

La Société des Nations est essentielle au bien-être du monde.

LES SANCTIONS

CARDIFF, Galles, 16. — L'ancien premier ministre britannique, Macdonald, a donné l'avertissement que le monde est en train de se croiser des chemins. Macdonald, Lord président du conseil, a déclaré au 31ème congrès international de la paix :

"Nous dirigeons-nous vers un monde qui n'aura pas de Société des Nations ? Ce serait un monde qui ferait allusion à une déclaration faite la semaine dernière par Neville Chamberlain, chancelier de l'Echiquier, qui a dit que ce serait de la "folie" que de continuer les sanctions contre l'Italie."

"Un monde où il n'y aurait pas de Société des Nations, ce serait un monde où il n'y aurait pas de cauchemar d'incertitude, un cauchemar rempli de cliquetis des armes, du bruit de l'acier et du canon en branle."

"Seule, une nation ne peut faire régner la paix. Vous, Français, vous, Polonais, vous Italiens, si toutefois il y a des Italiens ici, vous êtes seuls et, agissant seuls, vous ne pouvez que détruire."

"Une nation peut détruire, mais il faut une combinaison de plusieurs nations pour édifier, unifier et maintenir la paix."

Parlant en faveur de l'intervention, Macdonald dit: "N'allons pas nous contenter de crier: paix! Paix! là où il n'y a pas de paix. Il nous faut faire la paix."

Il est tout d'abord nécessaire, poursuit-il, de créer une commission pour étudier l'article XVI du Covenant de la SDN, et les conditions requises pour sa mise en vigueur de façon à ce que, lorsqu'il se produit soudainement une crise, nous ne soyons pas aux prises avec le problème des sanctions et le problème de mater un agresseur."

FUNERAILLES DE M. A. LESTAGE

A Paquetville.

PAQUETVILLE, 16. — Une foule nombreuse de parents et d'amis a assisté aux funérailles de M. Alexis Lestage, décédé à l'hôpital St-Vincent de Paul, de Sherbrooke, à l'âge de 39 ans.

Le défunt laisse dans le deuil, son épouse, née Alice Monroeu et ses enfants, Gaston, Doris, Claire, Georges; son père et sa mère, M. et Mme Hermidas Lestage, ses frères et belles-sœurs, MM. et Mmes Edgar Lestage, Ernest Lestage, Zéphirin Lestage, C. Shannon, neveu, Alfred Lestage, M. Pacific Lestage et plusieurs autres.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Chevrette, curé de Bury, où M. Lestage avait résidé avant de déménager à Magog.

Les porteurs étaient des frères et beaux-frères du défunt: MM. Zéphirin Lestage, Elzéar Lestage, Ernest Lestage, Moïse Mongeau et Johnny Mongeau. Dans le cortège, on remarquait outre les chœurs, son épouse, ses 4 enfants, son père et sa mère, M. H. Lestage, MM. et Mmes Delphis Mongeau, Elzéar Lestage, Alfred Lestage, Ernest Lestage, Zéphirin Lestage, C. Shannon, Madame Moïse Mongeau, J. Mongeau, C. Mongeau, Alfred Lestage, P. Lestage, Aux. Lamoureux, Henri Lamoureux, Nap. Gagné, P. E. Lamoureux, L. Lestage, M. et Mme Félix Paquette, de New Haven, Vt. P. Lestage, de New Haven, Vt. M. et Mme Jos. Fortin et leur fille Lucille, Raymond, MM. et Mmes Arthur Boucher, M. O. Veer, de Marsoé, M. et Mme Arthur Hunt, de Bury, MM. Steve Fransley Winson, Françoise, Omer Lapalme, J. Lapointe, Mmes Desruisseaux, Mlle Corinne Parsons, Mlle Althe Savaria, Louis de Bury, M. et Mme Jos. Pariseau, de Sherbrooke, Miles Rita et Églantine Bélanger, de St-Elie d'Orford, MM. Joseph Lemieux, de Sherbrooke, Léonide Lemieux, de Berlin, N. H. Emery Lemieux, Athéa Lemieux, M. et Mme Alfred Montigny, Albert Montroeu, Marie-Angèle et Thérèse Montroeu, M. et Mme Emile Marquis, M. et Mme Emmanuel Beloin, T. Beloin, Pierre Daigneault, Albert Lemieux, J. Bourchard, M. Eug. Mongeau, J. Mongeau ainsi que tous les paroissiens de Paquetville.

De nombreux témoignages de sympathie furent offerts à la famille en deuil.

Le terme "chandillage" que l'on applique parfois encore à l'opération qui consiste à mirer les œufs, est une relique des temps passés. Quand la seule source de lumière artificielle était la chandelle. On avait alors l'habitude de mettre une chandelle dans un tuyau de poêle et de faire passer les œufs devant un petit trou vis-à-vis de la lumière, on séparait ainsi les œufs clairs de ceux qui étaient obscurs ou opaques. Aujourd'hui tous les œufs sont mirés au moyen d'une puissante lumière électrique.

marchand de cette ville, a fait la déclaration suivante: "Je rendant aux sollicitations d'une nombreuse délégation de citoyens du comté de Québec, j'ai accepté de me porter candidat de l'Action Libérale Nationale contre M. Frank Byrne lors des prochaines élections, le 15 août prochain. (Signé) A. ROBERT.

JOYEUX BANQUET A M. A. A. DUPUIS DE COATICOOK

A l'occasion de sa mise à la retraite comme douanier, M. A. A. Dupuis est fêté à son chalet d'Ayer's Cliff. Discours de son fils, M. l'abbé A. Dupuis, de M. l'abbé E. Parent, et autres.

(Spécial à la "Tribune") COATICOOK, 16. — M. Antonin A. Dupuis, l'un des citoyens les mieux connus et les plus estimés de Coaticook, a été l'objet d'une fête unique, d'admission d'un groupe nombreux de ses amis, qui se sont réunis à son chalet d'Ayer's Cliff, pour le banqueter à l'occasion de sa mise à la retraite.

Après 29 années de services comme douanier, M. Dupuis a été l'objet d'une sympathique fête de la fête est montrée très touché de cette marque de reconnaissance à son égard.

MM. Alfred Rousseau, maître de poste, et William Wallace, percepteur des douanes agirent conjointement comme présidents de ce banquet qui remporta un grand succès et au cours duquel plusieurs des invités y allèrent d'un "petit discours" pour féliciter M. Dupuis et lui offrir leurs meilleurs vœux.

M. Wallace fut le premier à offrir ses félicitations à "son ami Dupuis", dont il fit un bel éloge et en terminant ses remarques, il lui présenta, au nom de tous, un joli souvenir, une superbe canne à pommeau d'ivoire.

Ensuite, M. Wallace fut félicité par ses amis, M. Chas. Baldwin, qui qualifia de "gentleman" M. Wallace, et ajouta que M. Wallace s'est toujours montré un vrai "gentleman" et que sa sincérité et toutes choses à toujours été sa plus grande qualité. Répondant à son prédécesseur, feu M. J. B. Durocher, il mentionna qu'il s'est toujours efforcé de suivre ses traces et que son exemple devrait servir à tous; à ses ex-confrères, il conseilla le respect de l'autorité. "Ce n'est un réel plaisir de rencontrer, se soir assis de mes bons amis, ici et j'apprécie tout particulièrement la bonne amitié qui m'est témoignée par tous mes ex-confrères; cette amitié est ma plus douce satisfaction. Il existe trois choses très précieuses dans ce monde: la santé, la fortune et l'amitié." Il termina en réitérant à ses amis qu'il apprécie à son mérite ce geste délicat de leur part et remercia particulièrement "son ami Noël Jubinville" et son confrère L. D. R. Chartier, qui ont été les principaux organisateurs de cette belle fête; il se déclara aussi heureux de saluer le retour d'un vieil ami, M. Dupont, qui est revenu au pays après une absence de 40 ans, passé aux États-Unis. C'est bien cela du vrai "bois franc du Canada", dit-il.

Invité par le président à dire quelque chose, M. John J. Forrest, un ex-confrère du héros de la fête, commença en relatant certains souvenirs d'enfance, alors qu'il fut donné de connaître et d'apprécier toute la bienveillance de M. Dupuis. Rappelant son entrée au service des douanes en 1918, alors qu'il travailla aux côtés de M. Dupuis, il ajouta qu'il a toujours considéré comme le vrai "prince" qu'il est demeuré depuis et, en terminant, il forma le souhait qu'il puisse passer encore de nombreuses années au milieu de ses bons amis afin "d'égarer notre vie et de nous enseigner à toujours rire et à ne jamais vieillir."

Le président invita ensuite M. l'abbé Edmond Parent, curé de Ham Sud, adressa aussi ses félicitations au héros de la fête ainsi que MM. le Dr Raoul Laurence, Louis N. Dupuis, MM. les abbés Antonio Dupuis, professeur au Séminaire de Sherbrooke et Edmond Parent, curé de Ham-Sud, MM. Denis S. Bachand, Joseph A. Lebel, Léon C. Drollet, Henri Lareau, Alfred Rousseau, J. Magloire Turcotte, Joseph Allaire, Gérard Briën, R. Auger, J. E. Blain, Henri Gerin, J. C. Samson, Noël Jubinville, Omer Dupuis, David Lefebvre, Denis Gerin, N. E. Ruel, P. M. Dupuis, Stan. E. Dupuis, Louis N. Dupuis, Aldé Allaire, J. A. Robillard, Adrien Maurice, J. A. Lavioie, Donat Hébert, J. A. Vieu, E. M. Webster, B. J. Carr, E. H. Hamel, Dr R. Laurence, A. Poulin, J. E. Bell, J. E. Turgeon, P. Dussault, U. Loranger, D. Saxeville, A. Boucher, C. Léon Trudeau, Olyvia Gravel, Valmore Gobeille et George Noyle.

FUNERAILLES DE M. E. GAUMOND

A Sainte-Anne de Stukeley.

(Spécial à la "Tribune") STE-ANNE DE STUKELEY, 16. — Les funérailles de M. Eugène Gaumond, décédé à l'âge de 13 ans, ont eu lieu en l'église paroissiale au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. La levée du corps fut faite par M. l'abbé Joseph Labreque et le service fut aussi chanté par le même.

Les porteurs étaient: MM. Eddy Brouillette, Antonio Briën, J. Maurice Lagrandeur, Fred Briën et Emile Ducharme, Arthur Briën Ducharme. Le deuil était conduit par M. J.-Baptiste Dorval.

Assistants au service: son épouse, née Adeline Fournier; sa fille unique, Liliane, Mme Rosario Dorval; ses petits enfants, Lucille, Yvon, Laurent, Pierre-Paul et Louis-Joseph Dorval; ses beaux-frères, Tréfié Fournier, David Fournier, Joseph Fournier de Montcal, M. J. Lapointe, de Montréal, M. R. Forget, de Roxton Falls, Tréfié

Fournier, de Granby. Parmi l'assistance aux funérailles on remarquait en plus: MM. et Mmes J.-B. Dorais, Eliot Desrochers, Louis Desrochers, Pierre Blanchard, Adélar Castonguay, B. Duval, Francis Briën, J. Lespérance, Arthur Landry, Dalmeide Briën, E. Skotte, W. Poitier, John Pettit, Tréfié Auclair, Alfred Beauregard, D. Goyette, Olyvia Pettit, Anselme Chaput, Stanislas Allaire, Edouard Casavant, Georges Dorais, Albert Arès, Edouard Mélançon, Georges Alain, Joseph Robert, Félix Lemay, Elias Morin, Henri Robidoux, Arthur Ducharme, René Castonguay, Béla Castonguay, Françoise Pettit, Juliette Allaire, Yvette Roberge, M.-Anne Roberge, Raymond Desrochers, L. Cloutier, Ludger Blanchard, et autres.

—Mme Normand Cloutier et sa fille Céline se sont passés quelques temps au chevet de sa mère malade, Mme Olyvia Pettit.

—Mme Tréfié Fournier, de Granby, a visité son père M. David Fournier.

—Mlle Irène Lemire a visité M. Alfred Beauregard.

—M. Lucien Bergeon, de West-Sheford, est venu ici pour visiter son père M. Roméo Marquette est de retour de Montréal.

Le Thé RED ROSE

est "du bon thé" son usage est sa meilleure recommandation

—M. et Mme Armand Roy ont visité M. Lucien Laramée à Saint-Etienne de Bolton.

—Les expéditions de bestiaux de l'Ouest sur l'Est du Canada pendant les 19 semaines de 1936 se terminant au 7 mai inclusivement, se décomposent comme suit: — (Les chiffres entre parenthèses sont ceux de 1935) — Bovins 21,520 (13,906); veaux, 456 (709); porcs, 18,430 (71,804); moutons, 51,047 (58,841).

Les importations de baoutie en avril sont évaluées à \$109,911, soit plus du double de celles de l'an dernier. Nous en avons reçu pour \$105,481 des États-Unis et pour \$439 du Royaume-Uni.

"LA CABINE DES SUEURS"—dessin croqué sur le vitrail par Winold Reiss, artiste contemporain éminent et peintre remarquable des Indiens pur sang de l'Amérique du Nord.



PROTECTION CONSTANTE

Il y a bien, bien des siècles, vivait un illustre chasseur qui conduisait sa tribu à des guerres victorieuses et à des expéditions de chasse heureuses. Vintrent les jours malheureux — et ses offrandes au Roi Soleil perdirent leur puissance — ses flèches et son tomahawk manquèrent leur but — son coutelas glissait en enlevant la peau des lapins et le coupait profondément, un aigreur des pires piqûres. Il se rendit donc seul dans la forêt pour subir son châtiment. Un vieillard lui apparut et lui commanda de construire une maison pour se purifier, d'y apporter des peintures et des papiers consistant de fourrures et plumages, disant: "Je t'offre cette maison — peinture ta personne comme je le fais, chante comme moi et purifie-toi à la sueur de ton front — et tes présents et offrandes recouvreront leur ancienne puissance."

La science moderne a donné aux automobilistes un "produit puissant" pour se protéger constamment contre les périls de la Chaleur et de l'Usure! L'Huile à Moteur Red Indian protège sans jamais faillir, quelle que soit la vitesse et la charge. Puissantes, pures, sans paraffine, les "Huiles d'Endurance" sont infaillibles. Réalisant l'importance des changements actuels dans les moteurs, les Laboratoires McColl-Frontenac ont résolu les nouveaux problèmes de friction et de vitesse vertigineuse avec des huiles résistantes, d'une puissance plus grande et d'une meilleure résistance à la Chaleur et à l'Usure. Soyez prudent — remplissez avec Red Indian.

En bidons cachetés, elle est Pure, c'est Inévitable

Demarrage Facile — Accélération Rapide — Conduite Agréable

ce sont là les résultats de l'emploi de Marathon "Blue" — la Gazoline Puissante. En toute saison — n'importe quel modèle démarre plus rapidement, plus de puissance dans les côtes, plus de souplesse, lorsqu'il est actionné à la Gazoline Marathon "Blue".

RED INDIAN MARATHON "BLUE"

L'HUILE D'ENDURANCE LA GAZOLINE PUISSANTE

Une Compagnie Exclusivement Canadienne

MCCOLL-FRONTENAC OIL COMPANY LIMITED

Rang du Canada sur le marché anglais

Pour plusieurs produits, notre pays occupe le premier rang.

Le Canada occupait le premier rang sur le marché britannique durant les quatre premiers mois de 1936 pour les exportations de blé avec 15,449,533 cwt; l'Australie, le deuxième rang, avec 9,385,381; l'Argentine, le troisième, avec 441,180; ces chiffres proviennent du Board of Trade britannique. Durant la même période de 1935, le Canada occupait le deuxième rang avec 9,723,973 cwt et l'Argentine, le premier, avec 10,956,443.

Le Canada occupait le cinquième rang pour l'orge avec 110,699 cwt; la Russie soviétique étant première avec 1,470,372; les Etats-Unis, deuxième avec 1,051,671; la Roumanie, troisième avec 556,009, et l'Australie, quatrième avec 199,864.

Pour l'avoine, le Canada occupait le premier rang avec 377,903 cwt sur un total de 387,171.

Pour la farine de froment, le Canada occupait le premier rang avec 1,279,816 cwt; l'Australie, le deuxième avec 875,930 et la France, le troisième avec 322,358.

Pour ce qui est du grain et de la farine réunis, le Canada occupait le premier rang avec une valeur de 66,821,588; l'Argentine, le second, avec 44,483,961; l'Australie, le troisième avec 23,761,638 et la France, le quatrième avec 11,027,798.

En ce qui concerne les bestiaux, le Canada occupait le second rang avec 4,906 têtes, l'Etat Libre d'Irlande, le premier avec 224,125 têtes. C'est là une forte augmentation dans l'importation de bestiaux de l'Etat Libre d'Irlande et une diminution dans celle du Canada.

Pour le bœuf, le Canada occupait le second rang avec 317,597 cwt; le Danemark, le premier avec 1,144,396; les Pays-Bas le troisième avec 154,805 et l'Etat Libre d'Irlande, le quatrième avec 148,106.

Pour le jambon, le Canada était second avec 78,380 cwt, les Etats-Unis étant le premier avec 80,475, il y a un an, la différence entre les importations de jambon du Royaume-Uni, du Canada et des Etats-Unis était beaucoup plus forte, 67,578 cwt étant reçus du premier et 119,169 des derniers.

Pour les viandes de toutes sortes, le Canada occupait le cinquième rang avec une valeur de 11,885,820, l'Argentine occupant le premier rang avec 25,977,736, le Danemark, le second avec 8,029,174, la Nouvelle-Zélande, le troisième avec 4,438,988 et l'Australie, le quatrième avec 2,258,948.

Le Canada occupait le quatrième rang pour les importations de fromage avec 9,454 cwt, la Nouvelle-Zélande étant première avec 678,959, les Pays-Bas, second avec 56,862 et l'Australie, troisième avec 47,348.

Pour les importations de pêches, le Canada occupait le quatrième rang avec 3,202, cwt, le Sud-Africain étant premier avec 186,763; les Etats-Unis, second avec 81,553 et l'Australie, troisième avec 76,849.

Le Canada occupait le troisième rang pour ce qui est du poisson frais et gelé avec 28,267 cwt, la Norvège, le premier avec 466,943, le Danemark, le deuxième avec 78,919 et l'Etat Libre d'Irlande, le quatrième avec 12,312.

Pour ce qui est des conserves de saumon, le Canada occupait le deuxième rang avec 56,117 cwt, les Etats-Unis étant premiers avec 86,901 et le Japon, troisième avec 45,358.

Pour les conserves de homard, le Canada occupait le cinquième rang avec 360 cwt sur un total de 397. Ce chiffre est très inférieur à celui d'il y a un an, alors que le Canada était premier pour les quatre mois de 1935 avec 1,633 cwt.

Pour le saindoux, le Canada était second avec 71,419 cwt, les Etats-Unis étant premiers avec 232,632 et le Brésil, troisième avec 20,258.

Pour le tabac non manufacturé et non écoté, le Canada était second avec 5,892,722 livres, les Etats-Unis étant premiers avec 64,436,296, la Rhodésie méridionale, troisième avec 257,954 et le Nyassaland, quatrième avec 73,756.

Pour le tabac non manufacturé mais écoté, le Canada occupait le troisième rang avec 311,446 livres, les Etats-Unis occupant le premier avec 2,727,234, l'Inde britannique, le second avec 1,889,334 et la Rhodésie méridionale, le quatrième avec 139,967.

Le Canada occupait le premier rang pour le minerai de cuivre avec 8,615 tonnes sur un total de 13,051.

Le Canada occupait le deuxième rang pour le bois dur avec 1,482,000 pieds cubes, les Etats-Unis occupant le premier avec 2,911,090, la Pologne le troisième avec 608,000.

Le Canada occupait le premier rang pour le bois mou non plané ou ouvré avec 68,624 pieds, la Pologne, le second avec 57,633, la Finlande, le troisième avec 53,310 et la Suède le quatrième avec 41,385.

Le Canada occupait le deuxième rang pour ce qui est des importations totales de bois et de bois de charpente avec une valeur de 1,420,362, les Etats-Unis occupant le premier avec 11,466,484, la Suède, le troisième avec 1,932,913, la Pologne, le quatrième avec 1,918,851 et la

Finlande, le cinquième avec 1,885,923. Pour les peaux, le Canada occupait le deuxième rang avec une valeur de 1,809,841, les Etats-Unis occupant le premier avec 11,257,276 et la Russie soviétique, le troisième avec 479,675. Pour ce qui est de l'aluminium en lingots et en blocs, le Canada occupait le troisième rang avec 4,812 cwt, la Suisse occupant le premier avec 26,477 et la Norvège, le troisième avec 11,427.

Le Canada occupait le premier rang pour ce qui est du cuivre non ouvré avec 28,728 tonnes; le Chili, le second avec 6,479 et les Etats-Unis, le troisième avec 5,248. Le Canada occupait le premier rang pour ce qui est des plaques et des feuilles de cuivre avec 50,585 cwt sur un total de 51,279.

Le Canada occupait le premier rang pour le nickel avec 90,990 cwt sur un total de 104,259.

Le Canada occupait le premier rang pour ce qui est du zinc non ouvré avec un total de 29,800 tonnes; l'Australie était deuxième avec 7,133 et la Belgique, troisième avec 2,735.

Le Canada occupait le premier rang pour ce qui est des métaux non ferreux et des articles fabriqués de ces métaux avec une valeur de 23,206,680, ce qui est à peu près le double du chiffre pour la même période de l'an dernier; l'Australie était deuxième avec 11,332,381; la Rhodésie septentrionale était troisième avec 5,902,568 et le Chili, quatrième avec 479,066.

Pour ce qui est des machines, le Canada occupait le quatrième rang avec 297,968, les Etats-Unis occupant le premier rang avec 2,638,309, l'Allemagne, le deuxième avec 1,453,634 et la Suède, le troisième avec 1,301,784.

Le Canada occupait le deuxième rang pour les articles en bois avec une somme de 630,872, la Finlande étant première avec 1,501,789 et les Etats-Unis, troisième avec 430,618.

Le Canada occupait le premier rang pour les chaussures en caoutchouc couvrant la cheville avec 477,125 sur un total de 479,730.

Le Canada occupait le deuxième rang pour les chaussures en caoutchouc ne couvrant pas la cheville avec une somme de 1125,226, Hong-Kong occupant le premier rang avec 1165,962.

Le Canada occupait le deuxième rang pour ce qui est du cuir de veau préparé avec une valeur de 1146,653, l'Allemagne occupant le premier rang avec 1,158,095 et les Pays-Bas, le troisième avec 491,900.

Le Canada occupait le premier rang pour ce qui est du cuir vernis avec 174,878, les Etats-Unis, le deuxième avec 112,534 et l'Allemagne, le troisième avec 5,304.

Pour ce qui est du papier à journal en rouleaux, le Canada occupait le deuxième rang avec 273,155, ce qui était plus de quatre fois les importations de l'an dernier, Terre-Neuve occupant le premier rang avec 4465,067, la Finlande, le troisième avec 1182,188 et la Norvège, le quatrième avec 655,629.

Pour ce qui est des véhicules, le Canada occupait le deuxième rang avec 273,700, les Etats-Unis, premiers avec 1,350,087, la France, troisième avec 177,810 et la Belgique, quatrième avec 261,365.

Pour ce qui est de l'or monnayé et en lingots, le Canada occupait le sixième rang avec 1,450,459; le Sud-Africain était premier avec 226,520,382; l'Inde britannique, deuxième avec 18,243,815; la France, troisième avec 8,926,729; l'Australie, quatrième avec 1,963,961 et la Rhodésie méridionale cinquième avec 1,946,429.

Le Canada occupait le premier rang avec 1,450,459; le Sud-Africain était premier avec 226,520,382; l'Inde britannique, deuxième avec 18,243,815; la France, troisième avec 8,926,729; l'Australie, quatrième avec 1,963,961 et la Rhodésie méridionale cinquième avec 1,946,429.

Le Canada occupait le premier rang avec 1,450,459; le Sud-Africain était premier avec 226,520,382; l'Inde britannique, deuxième avec 18,243,815; la France, troisième avec 8,926,729; l'Australie, quatrième avec 1,963,961 et la Rhodésie méridionale cinquième avec 1,946,429.

Le Canada occupait le premier rang avec 1,450,459; le Sud-Africain était premier avec 226,520,382; l'Inde britannique, deuxième avec 18,243,815; la France, troisième avec 8,926,729; l'Australie, quatrième avec 1,963,961 et la Rhodésie méridionale cinquième avec 1,946,429.

Le Canada occupait le premier rang avec 1,450,459; le Sud-Africain était premier avec 226,520,382; l'Inde britannique, deuxième avec 18,243,815; la France, troisième avec 8,926,729; l'Australie, quatrième avec 1,963,961 et la Rhodésie méridionale cinquième avec 1,946,429.

Le Canada occupait le premier rang avec 1,450,459; le Sud-Africain était premier avec 226,520,382; l'Inde britannique, deuxième avec 18,243,815; la France, troisième avec 8,926,729; l'Australie, quatrième avec 1,963,961 et la Rhodésie méridionale cinquième avec 1,946,429.

Le Canada occupait le premier rang avec 1,450,459; le Sud-Africain était premier avec 226,520,382; l'Inde britannique, deuxième avec 18,243,815; la France, troisième avec 8,926,729; l'Australie, quatrième avec 1,963,961 et la Rhodésie méridionale cinquième avec 1,946,429.

Le Canada occupait le premier rang avec 1,450,459; le Sud-Africain était premier avec 226,520,382; l'Inde britannique, deuxième avec 18,243,815; la France, troisième avec 8,926,729; l'Australie, quatrième avec 1,963,961 et la Rhodésie méridionale cinquième avec 1,946,429.

Le Canada occupait le premier rang avec 1,450,459; le Sud-Africain était premier avec 226,520,382; l'Inde britannique, deuxième avec 18,243,815; la France, troisième avec 8,926,729; l'Australie, quatrième avec 1,963,961 et la Rhodésie méridionale cinquième avec 1,946,429.

Le Canada occupait le premier rang avec 1,450,459; le Sud-Africain était premier avec 226,520,382; l'Inde britannique, deuxième avec 18,243,815; la France, troisième avec 8,926,729; l'Australie, quatrième avec 1,963,961 et la Rhodésie méridionale cinquième avec 1,946,429.

Le Canada occupait le premier rang avec 1,450,459; le Sud-Africain était premier avec 226,520,382; l'Inde britannique, deuxième avec 18,243,815; la France, troisième avec 8,926,729; l'Australie, quatrième avec 1,963,961 et la Rhodésie méridionale cinquième avec 1,946,429.

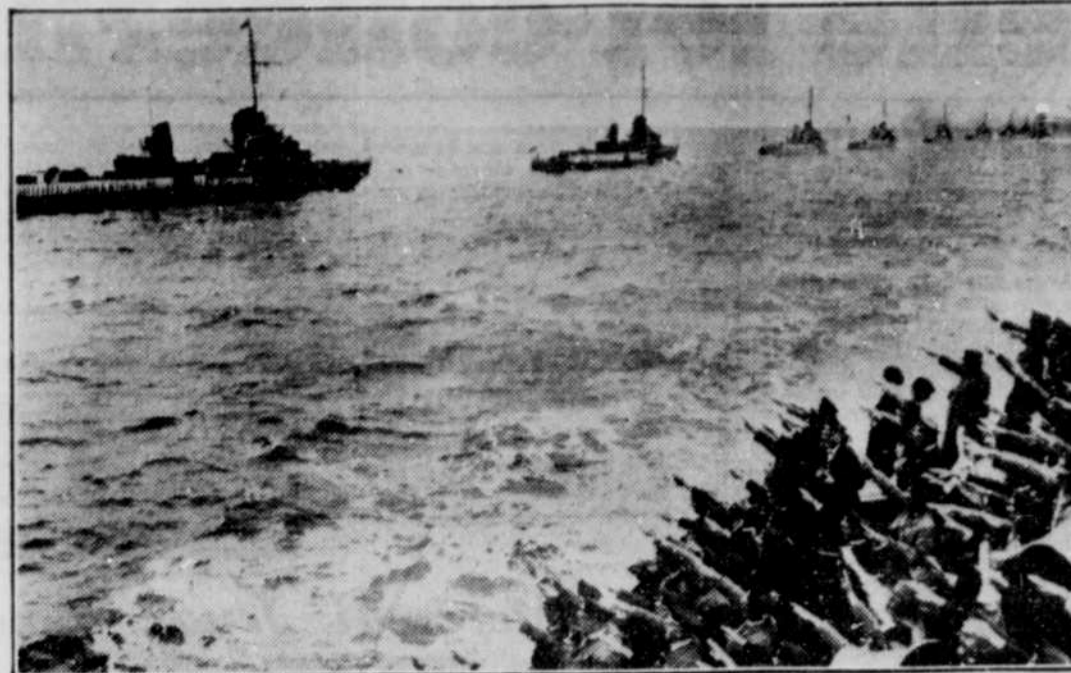
Le Canada occupait le premier rang avec 1,450,459; le Sud-Africain était premier avec 226,520,382; l'Inde britannique, deuxième avec 18,243,815; la France, troisième avec 8,926,729; l'Australie, quatrième avec 1,963,961 et la Rhodésie méridionale cinquième avec 1,946,429.

Le Canada occupait le premier rang avec 1,450,459; le Sud-Africain était premier avec 226,520,382; l'Inde britannique, deuxième avec 18,243,815; la France, troisième avec 8,926,729; l'Australie, quatrième avec 1,963,961 et la Rhodésie méridionale cinquième avec 1,946,429.

Le Canada occupait le premier rang avec 1,450,459; le Sud-Africain était premier avec 226,520,382; l'Inde britannique, deuxième avec 18,243,815; la France, troisième avec 8,926,729; l'Australie, quatrième avec 1,963,961 et la Rhodésie méridionale cinquième avec 1,946,429.

Le Canada occupait le premier rang avec 1,450,459; le Sud-Africain était premier avec 226,520,382; l'Inde britannique, deuxième avec 18,243,815; la France, troisième avec 8,926,729; l'Australie, quatrième avec 1,963,961 et la Rhodésie méridionale cinquième avec 1,946,429.

LA FLOTTE ALLEMANDE DEVANT HITLER



Lorsque Herr Hitler devoula un monument en l'honneur de sa marine à Kiel, il passa la flotte allemande en revue à bord du croiseur de poche "Almiral Graf Spee". Cette photographie montre les membres de la Fédération nationale-socialiste des marins saluant la flotte au passage.

UN CONTRAT DE \$12,000,000

Plusieurs centaines d'hommes travailleront au développement de Baie Comeau.

De nombreuses industries du Québec profiteront directement des \$12,000,000 investis par l'Ontario Paper Company dans le développement de Baie Comeau, ont annoncé les officiers de cette firme, en mentionnant que les premiers contrats viennent d'être accordés. Plus de 400 ouvriers se trouvent déjà au travail et plusieurs centaines d'autres seront incessamment embauchés; on estime que le stimulant donné à l'industrie par la réalisation de ce projet provoquera une forte remise à l'ouvrage, tant dans le Québec que dans les autres sections du Canada, et qu'elle contribuera sérieusement à guérir la plaie du chômage.

Plus de 16,976,000 heures de travail seront nécessaires pour harmoniser et utiliser ces ressources naturelles de la rive nord du golfe St-Laurent, dans une région qui serait demeurée presque inhabitée sans les développements apportés par l'Ontario Paper Company. L'entreprise industrielle de Baie Comeau fournira sur place 4,584,000 heures de travail et en provoquera trois fois plus, soit approximativement 12,392,000 pour les employés des différentes industries canadiennes ayant obtenu des contrats d'équipement et d'approvisionnement.

Les 1,810 tonnes de vivres seront achetées presque exclusivement dans la province de Québec. Bien que les autres provinces du Canada doivent bénéficier de fortes commandes, on achètera autant que possible dans le Québec les quelque 130,420 tonnes de matériaux et les 17,815 tonnes de machinerie nécessaires.

Outre bon nombre d'industries, les services de transport bénéficieront de ces travaux entrepris à la Baie Comeau; les officiers de la compagnie déclarent que tous les cargos libres du bas du fleuve s'affaireront à transporter des matériaux et des pièces d'équipement sur la scène des activités. Pour le reste de la saison de navigation, le trafic fluvial dans la direction de Baie Comeau sera le plus considérable dans l'histoire du St-Laurent.

S. E. Mgr CASULO RETOURNE DANS LA CAPITALE

VANCOUVER, 16. — Son Excellence Mgr André Casulo, délégué papal au Canada et à Terre-Neuve est parti hier soir pour Vancouver dans une voiture particulière du Canadien National. Son Excellence retourne dans l'Est en passant par Kamloops, Jasper, Edmonton et Winnipeg. A Jasper le distingué voyageur s'arrêtera une journée à Jasper Park Lodge afin de visiter cet endroit célèbre des Rocheuses.

La nomination de Son Excellence au poste de nonce papal en Roumanie lui a été annoncée alors qu'il était en route pour le confère eucharistique de Vancouver.

Mlle Y. SAWYER BAT MILLE BOURDON

(Presse Canadienne) MONTREAL, 16. — Mlle Yvette Sawyer, classée première joueuse, a battu Mlle M. Bourdon par 6-2 et 6-2 dans le tournoi libre du club de tennis d'Outremont, hier. Dans une deuxième rencontre, Mlle MacLean a battu Mme Garneau par 6-3 et 7-5.

NOUVEAU BUREAU DE DIRECTION A LA MINE POULIN

La Poulin Gold Mines, Limited se réorganise avec plusieurs directeurs de nos Cantons.

POULIN GOLD MINES LIMITED (no personal liability) a été dernièrement réorganisée à la suite d'une assemblée d'Actionnaires. Faisant suite à cette assemblée, de nouvelles Lettres Patentes ont été obtenues, changeant le nom "POULIN GOLD MINES LTD. (no personal liability)" en celui de "POULIN MINING COMPANY LIMITED, (no personal liability)"; le bureau de direction a aussi été réformé et les personnes suivantes ont été élues :

MM. Joseph Poulin, St-Lambert, Président; Léopold Chevalier, Sherbrooke, Vice-Président; M. T. Stenson, Sherbrooke, Directeur; Lionel Kirouac, Warwick, Directeur; E. B. Poulin, St-Lambert, Directeur; C. Gervais, C. R. Sherbrooke, Aviseur Légal; Roland Poulin, St-Lambert, Sec-Trésorier.

Un certain montant de ces actions à 25 sous a déjà été vendu et étant sur le point d'entrer en opération — les travaux commenceront aujourd'hui même — un dernier appel est fait au public afin qu'il puisse prendre immédiatement avantage de ce bas prix.

La Compagnie est actuellement en relations avec des courtiers sérieux

M. LACHAPPELLE BAT JACK BURNS

A Montréal, hier. — Lopez écrase Detton.

(Presse Canadienne) MONTREAL, 16. — Maurice Lachapelle 178, de France, bat Jack Burns, 200, de Boston, 2 chutes dans 3.

PHILADELPHIE.—Vincent Lopez, 217, de Los Angeles, bat Dean Detton, de Salt Lake City, il a remporté la décision après 50 minutes (le combat a été terminé par le couvre-feu de minute).

et intéressés et si entente est faite avec ces derniers, la vente de ces actions sera retirée du public, vu que tout l'argent nécessaire à l'achat et à l'installation de la machinerie nous sera fournie.

Monsieur Joseph Poulin, Président de la Compagnie et Président de l'Asbestos Corporation Limited de Saint Lambert, assisté des Directeurs qui sont des hommes compétents et bien connus dans les Cantons de l'Est, dirige personnellement les opérations de la mine; tout est prêt et la vente des concentrés est déjà faite.

Cela permet aux Officiers de la Compagnie de conclure qu'une fois en marche, POULIN MINING CO. LIMITED, sera une des meilleures et plus profitables mines de la province.

HOMMAGE À VANCOUVER



La cérémonie pour honorer la mémoire du capitaine George Vancouver, qui eut lieu à l'église St-Peter, à Petersham, dans le Surrey, le jour du 138e anniversaire de sa mort, faisait partie des fêtes du jubilé d'or de Vancouver. Il fut le premier blanc à faire le tour de l'île qui porte son nom et l'Angleterre lui doit d'avoir pu établir son hégémonie jusque là. On voit ci-dessus l'hon. Malcolm Macdonald, secrétaire d'Etat pour les Dominions, planifiant un arbusier, envoyé spécialement de Victoria, Colombie-Britannique, près de la tombe du fameux marin.

L'ANGLETERRE NE VEUT PLUS DE SANCTIONS

Le secrétaire des affaires étrangères en proposera la suspension.

A GENEVE

L'Australie a perdu un marché précieux avec l'Italie.

MESSAGE DE LYONS

(Presse Canadienne) LONDRES, 16. — Le secrétaire des affaires étrangères, M. Anthony Eden, a l'intention d'appuyer l'abolition des sanctions contre l'Italie, et en croire les milieux politiques, aujourd'hui.

L'intérêt devient de plus en plus vif sur le problème des châtiements économiques, vu que le cabinet a été convoqué pour déterminer demain l'attitude officielle du gouvernement, avant le débat de la Chambre des Communes sur les affaires étrangères, jeudi.

Malgré que certains quartiers de l'opposition favorisent la continuation des sanctions, le gouvernement semble assuré d'obtenir la majorité s'il propose la suspension immédiate des sanctions. Le comité conservateur des députés privés, le bloc le plus influent des partisans du gouvernement, aux Communes, a discuté ce projet hier soir, sans qu'une seule voix n'ait appuyé la continuation des sanctions.

Il paraît que le comité des affaires étrangères du cabinet a approuvé en principe, hier soir, la suspension des sanctions, à la condition que la Société des Nations approuve ce projet au préalable. Des sources bien informées déclarent que l'attitude de M. Eden aura beaucoup de poids dans le débat, attendu que c'est lui qui dirigea le mouvement pour condamner l'Italie pour son agression dans l'Afrique orientale et imposer des sanctions contre cette invasion.

L'attitude de l'Australie

(Cable à la P. C.) MELBOURNE, Australie, 16. — Le premier ministre, le T. H. James Lyons a annoncé aujourd'hui que l'attitude du gouvernement australien sur la question des sanctions a été communiquée à M. Stanley Bruce, le haut-commissaire du Dominion, à Londres, pour être remise au gouvernement anglais.

Le texte du message n'a pas été révélé, mais des sources australiennes déclarent que l'Australie désire vivement la cessation des sanctions imposées à l'Italie, surtout parce qu'elles lui font perdre un marché italien précieux.

Des milieux bien informés attribuent à la déclaration personnelle de l'hon. R.-G. Menzies, procureur général, faite la semaine dernière, autant d'importance qu'au discours contre les sanctions prononcé par M. Neville Chamberlain, chancelier de l'Échiquier, à Londres.

LE GOUVERNEMENT ...

(Suite de la page 1)

son mot au rapport. Il n'aime pas les critiques contre M. Charlesworth et le colonel Steel dont il fait de grands compliments. De M. Charlesworth, qui parut l'agacer au cours des séances de la commission, il dit que c'est un artiste. Mais, il admet qu'il n'avait peut-être pas les qualités pratiques requises pour la direction d'une entreprise comme la radio.

L'ancien secrétaire d'état ne paraît aucunement scandalisé du fameux programme de M. Sage. Une ou deux allusions à la Beauharnois, tout au plus, qui auraient pu être retranchées. A ce propos, M. Cahane tient à déclarer que, de tout ce qui s'est dit au cours de l'enquête de la Beauharnois, il n'est rien qui affecte "l'honneur personnel ni l'intégrité", de M. King.

73 postes privés

M. A. L. Beaubien de Provencher, qui présida avec tact et intelligence la commission parlementaire de la radio, souligna certains points du rapport. Pour donner une idée de l'impulsion de la commission actuelle, il suffit de mentionner qu'il n'y avait que 69 postes en 1932, tandis qu'il en existe maintenant 81. De ce nombre, 73 sont des postes privés. Soit quatre de plus que lorsque la commission fut formée. Ce qui est contraire aux recommandations de la Commission Aird dont le nouveau régime s'inspirera plus fidèlement.

DÉCÈS

LA CIE DE FRAIS FUNERAIRES H.-N. Brien, gérant.

GOYETTE. — Les funérailles de Horace Goyette, époux de Henriette Gravelon, décédé à l'âge de 75 ans, auront lieu mercredi, le 17 juin 1936. Le convoi funéraire quittera la résidence mortuaire 223 rue McManamy à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Jeanne d'Arc. Service à 9 heures. 90-2.

CAMPAGNE DE VANDALISME... (Suite de la page 1) organisation communiste, avait perdu la vie aux mains de la Légion Noire en 1933. Marouk fut tiré à mort à Lincoln Park. On enquête actuellement sur sa mort et sur celle d'une douzaine d'autres personnes dans l'état du Michigan, car on croit qu'elles furent victimes de la Légion Noire.

C'est à Highland Park, une autre banlieue, déclara Dean, que la bande de terroristes complota le meurtre.

Dean souleva contre lui l'ire des autres membres de la Légion Noire il y a trois semaines en ayant avoué tiré huit balles sur Charles A. Poole. C'est une des "exécution" qui sont définitivement attribuées à la Légion Noire.

Hier, il a continué d'exposer en Cour les méthodes des terribles justiciers nocturnes, à l'enquête préliminaire des 11 hommes accusés de conspiration pour tuer Arthur L. Kingsley, directeur d'un journal de Highland Park. Un douzième accusé a préféré ne pas subir d'enquête préliminaire.

Dean dit que la mort de Kingsley fut décrétée parce qu'il s'opposait à N. Ray Markland, candidat à la mairie de Highland Park. Markland est un des accusés. Arthur L. Lupp, père officier de la Légion Noire, est aussi au nombre des accusés. Dean dit que Mark-

land, Lupp et Roy Hepner, c'est ce dernier qui n'a pas voulu d'enquête préliminaire, le conspuèrent parce qu'il n'avait pas voulu se charger d'exécuter Kingsley.

DOCUMENTS D'ETAT... (Suite de la page 1) rant l'été pour obtenir le consentement des autorités anglaises pour vendre des débentures sur les marchés anglais. Et cette permission ne venait pas. La lettre elle-même devrait être entre les mains du destinataire, dit-il, et toute autre correspondance sur ce sujet avec les autorités bancaires est dans les classeurs.

M. Poullot a répondu: "Tout a disparu".

L'ITALIE POSERA... (Suite de la page 1) demande formelle à Genève. L'un de ces moyens de faire reconnaître de fait le nouveau status de l'Éthiopie, croit-elle, ce sont les échanges diplomatiques qu'organise actuellement le ministère des affaires étrangères.

(Suite de la page 1) demande formelle à Genève. L'un de ces moyens de faire reconnaître de fait le nouveau status de l'Éthiopie, croit-elle, ce sont les échanges diplomatiques qu'organise actuellement le ministère des affaires étrangères.

(Suite de la page 1) demande formelle à Genève. L'un de ces moyens de faire reconnaître de fait le nouveau status de l'Éthiopie, croit-elle, ce sont les échanges diplomatiques qu'organise actuellement le ministère des affaires étrangères.

(Suite de la page 1) demande formelle à Genève. L'un de ces moyens de faire reconnaître de fait le nouveau status de l'Éthiopie, croit-elle, ce sont les échanges diplomatiques qu'organise actuellement le ministère des affaires étrangères.

(Suite de la page 1) demande formelle à Genève. L'un de ces moyens de faire reconnaître de fait le nouveau status de l'Éthiopie, croit-elle, ce sont les échanges diplomatiques qu'organise actuellement le ministère des affaires étrangères.

(Suite de la page 1) demande formelle à Genève. L'un de ces moyens de faire reconnaître de fait le nouveau status de l'Éthiopie, croit-elle, ce sont les échanges diplomatiques qu'organise actuellement le ministère des affaires étrangères.

(Suite de la page 1) demande formelle à Genève. L'un de ces moyens de faire reconnaître de fait le nouveau status de l'Éthiopie, croit-elle, ce sont les échanges diplomatiques qu'organise actuellement le ministère des affaires étrangères.

(Suite de la page 1) demande formelle à Genève. L'un de ces moyens de faire reconnaître de fait le nouveau status de l'Éthiopie, croit-elle, ce sont les échanges diplomatiques qu'organise actuellement le ministère des affaires étrangères.

(Suite de la page 1) demande formelle à Genève. L'un de ces moyens de faire reconnaître de fait le nouveau status de l'Éthiopie, croit-elle, ce sont les échanges diplomatiques qu'organise actuellement le ministère des affaires étrangères.

(Suite de la page 1) demande formelle à Genève. L'un de ces moyens de faire reconnaître de fait le nouveau status de l'Éthiopie, croit-elle, ce sont les échanges diplomatiques qu'organise actuellement le ministère des affaires étrangères.

(Suite de la page 1) demande formelle à Genève. L'un de ces moyens de faire reconnaître de fait le nouveau status de l'Éthiopie, croit-elle, ce sont les échanges diplomatiques qu'organise actuellement le ministère des affaires étrangères.

(Suite de la page 1) demande formelle à Genève. L'un de ces moyens de faire reconnaître de fait le nouveau status de l'Éthiopie, croit-elle, ce sont les échanges diplomatiques qu'organise

Texte de la nouvelle loi concernant la radio

La mesure présentée en Chambre par l'hon. C. D. Howe, ministre du Transport, assure le contrôle gouvernemental des postes publics et privés.

(Suite de la page 1)

Loi concernant la Radio-diffusion :

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète :

1.—La présente loi peut être citée sous le titre : Loi Canadienne sur la Radio-diffusion, 1936.

2.—En la présente loi, à moins que le contexte ne s'y oppose, l'expression :

(A) Irradiation signifie la dissémination de toute forme de communications radio-électriques, y compris la radio télégraphie, la radio téléphonique, la transmission, par sans fil, d'écrits, de signes, signaux, images et sons de toute nature au moyen des ondes hertziennes, destinés à être reçus par le public, soit directement, soit par la voie de stations relais ;

(B) Canal signifie une longueur d'onde ou fréquence autorisée à être employée pour l'irradiation ;

(C) Société signifie la société radio Canada ;

(D) Ministre signifie le ministre des transports ;

(E) Station privée signifie une station d'irradiation qu'une personne autre que la société exploite en vertu d'une licence ;

(F) Station de la société signifie une station d'irradiation possédée ou exploitée par la société ;

(G) Station signifie une station munie d'un permis en vertu de la Loi de la Radio télégraphie, à titre de station d'irradiation ;

3.—(1) Est établie une société désignée sous le nom de Société Radio-Canada, laquelle se compose d'un bureau de neuf gouverneurs nommés par le gouverneur-en-conseil et choisis de manière à représenter les principales divisions géographiques du Canada.

(2) Le Gouverneur-en-conseil désigne un des gouverneurs comme président et un autre comme vice-président de la Société.

(3) Les gouverneurs restent en fonction pendant trois ans ; toutefois, de ceux nommés en premier lieu, un tiers devra se retirer au bout d'une année, un tiers au bout de deux ans et un tiers dans trois ans.

(4) Les gouverneurs sortants peuvent être nommés de nouveau.

(5) Chaque gouverneur occupe ses fonctions de bonne conduite pour la période de sa nomination : Mais il peut être révoqué pour cause à tout moment par le gouverneur en conseil.

(6) S'ils survient une vacance fortuite au Bureau, le gouverneur en conseil doit nommer une personne qui remplit cette vacance pendant le reste du terme du gouverneur remplacé.

(7) Le président reçoit quinze cents dollars d'honoraires par année et, si un comité exécutif est constitué par règlement, chacun des autres gouverneurs faisant partie de ce comité exécutif reçoit mille dollars d'honoraires par année. Les autres gouverneurs de la Société touchent chacun cinquante dollars pour chaque réunion à laquelle ils assistent. Mais ils ne doivent pas recevoir plus de cinq cents dollars en une année quelconque.

(8) Tous les gouverneurs ont droit de recevoir et de toucher les débiteurs réels qu'ils ont faits pour acquiescer les frais nécessairement subis par eux relativement à l'exercice de leurs fonctions prévues par la présente loi.

(9) Quatre gouverneurs constituent quorum.

(10) Chaque gouverneur, avant d'agir en cette qualité, doit prêter et souscrire en présence du greffier du conseil privé et déposer au bureau du dit greffier, un serment d'office en la forme suivante : Je jure solennellement que, aux mieux de mon jugement, de ma capacité et de mon habileté, j'exercerai et accomplirai fidèlement, sincèrement et impartialement les fonctions de gouverneur de la Société Radio Canada, et que, pendant que je continuerai d'exercer ces fonctions, je n'accepterai ni occuperai aucun autre poste ou emploi ou n'aurai d'intérêt pécuniaire, direct ou indirect, individuel ou en qualité d'actionnaire ou d'associé, ni autrement, dans la radio-diffusion ou dans la fabrication ou la distribution d'appareils radioélectriques. Ainsi, Dieu me soit en aide.

4. La Société est un corps constitué habile à passer des contrats, à poursuivre et être poursuivi en son nom.

5. Le bureau principal de la Société est à Ottawa, province d'Ontario, et la société peut établir des succursales ailleurs.

6. Sur la recommandation de la société, le gouverneur en conseil doit nommer un Directeur Général qui sera le fonctionnaire exécutif en chef de la société.

7. Sur la recommandation de la société, le Gouverneur-en-conseil doit nommer un directeur général adjoint.

8. La Société doit instituer un service radiophonique national dans les limites du Dominion du Canada, et à cette fin elle peut :

(A) Entretiens et exploiter des stations d'émissions ;

(B) Subordonnement à l'assentiment du gouverneur-en-conseil, établir les stations qu'elle peut, au besoin, juger nécessaires à l'exécution des dispositions de la présente loi ;

(C) Poursuivre les stations de toutes les installations, machines et autres effets qui peuvent être requis ou utilisés pour permettre à ces stations de recevoir et de transmettre efficacement des messages pour fins d'irradiation ;

(D) Passer des contrats d'exploitation avec des stations privées pour l'irradiation de programmes ;

(E) Dresser des programmes et par achat ou échange, obtenir des programmes dans les limites ou hors du Canada, et conclure les arrangements nécessaires à leur transmission ;

(F) Passer des contrats avec une personne ou des personnes au Canada ou ailleurs, relativement à la production ou présentation des programmes de la Société ;

(G) Passer des contrats avec une personne ou des personnes au Canada ou ailleurs en vue de l'exécution des programmes de la société ;

(H) Publier et distribuer, gratuitement ou autrement, les journaux, périodiques et autres matières littéraires susceptibles de favoriser les objets de la société ;

(I) Recueillir des nouvelles relatives aux événements en cours dans telle partie du monde et de telle manière qui puissent être jugées utiles et établir des agences de nouvelles et s'y abonner ;

(J) Acquiescer le droit d'auteur sur toutes œuvres littéraires, musicales ou artistiques, pièces de théâtre, chansons, disques phonographiques

ou nouvelles et autre matière ;

(K) Acquiescer et utiliser les brevets, droits sur brevets, brevets d'invention, permis ou concessions que la société peut juger utiles aux fins d'accomplissement de ses objets ;

(L) Conclure des arrangements ou des conventions avec une organisation quelconque pour l'usage de tous droits, privilèges ou concessions que la société peut juger utiles aux fins de l'accomplissement de ses objets ;

(M) Etablir et soutenir une caisse de pension au bénéfice des employés ou anciens employés de la société ou des personnes qui sont à leur charge ;

(N) Acquiescer des stations privées par bail ou subordonnement à l'approbation du gouverneur en conseil, par achat ;

(O) Subordonnement aux dispositions des articles dix et onze de la présente loi, acheter, louer ou autrement acquiescer des biens réels ou personnels que la société peut juger nécessaires ou utiles aux fins de ces opérations ;

(P) Subordonnement aux dispositions des articles dix et onze de la présente loi, vendre, louer ou autrement aliéner la totalité ou une partie de biens de la société ;

(Q) Faire toutes autres choses qu'elle peut juger connexes ou favorables à la réalisation de l'un de ses objets ou à l'exercice de l'un de ses pouvoirs.

9. La société ne doit rechercher aucune concession, droit ou privilège d'un gouvernement britannique ou étranger ni conclure, à ce sujet, des négociations ou arrangements avec l'un ou l'autre des gouvernements susdits, sans avoir obtenu au préalable le consentement par écrit du ministre.

10. Nonobstant les dispositions de la présente loi, la société ne doit pas, à moins d'avoir obtenu au préalable l'assentiment du gouverneur en conseil :

(A) Conclure une convention implicite mutuelle à l'acquisition de biens ;

(B) Conclure une convention ou signer un bail pour un terme de plus de trois ans ;

(C) Acquiescer à biens personnels dont le coût d'acquisition excède la somme de dix mille dollars, ni, de quelque manière, disposer de biens personnels dont la valeur originale ou valeur comptable excède la somme de dix mille dollars.

11. (1) La société ne doit acheter, acquiescer, vendre, échanger ou mortgager aucun bien personnel ni aucune station privée sauf si elle a obtenu au préalable l'assentiment du gouverneur en conseil ; et lorsqu'elle est incapable de s'entendre avec le propriétaire d'un bien réel ou d'une station privée qu'elle est ainsi autorisée à acheter, au sujet du prix à verser de ce chef, elle a le droit d'en faire l'acquisition sans le consentement du propriétaire, et les dispositions de la loi des expropriations, chapitre soixante-quatre des statuts révisés du Canada, 1927, s'appliquent mutatis mutandis à l'acquisition de ce bien par la société.

(2) Tous plans et devis déposés en exécution des dispositions de la loi des expropriations peuvent être signés par le président ou le vice-président de la société ou par un des gouverneurs, et le bien désigné et décrit dans ces plans et devis ainsi déposés appartient dès lors et est dévolu à la société pour les objets de cette dernière, à moins que les plans et devis n'indiquent que le bien obtenu n'est requis que pour un temps limité ou qu'il fait l'objet d'un droit de propriété limité ou d'un intérêt limité dans ce droit ; et, par le fait du dépôt dans ce dernier cas, le droit de possession pour ce temps limité ou ce droit de propriété limité ou cet intérêt limité appartient et est dévolu à la société.

(3) La Compensation payable à l'égard de la prise de ce bien réel ou de cette station privée, ou de tout intérêt dans les susdits, ou de terrains endommagés par la construction d'installations ou d'ouvrages doit être établie conformément aux dispositions de la loi des expropriations, et à cette fin, le procureur général du Canada peut déposer à la cour de l'échiquier pour le compte de la société une requête à toutes fins et intentions comme si ce bien avait été exproprié par Sa Majesté en vertu des dispositions de la dite loi. Le montant de tout jugement rendu sur ces procédures est payable à même les fonds de la société.

(4) Si le ministre décide que l'annulation ou le refus de renouveler une licence est désirable dans l'intérêt général de l'irradiation au Canada, et si cette annulation ou ce refus n'est pas occasionné par une négligence de se conformer à la présente loi ou à quelque règlement qui en relève ou à la loi du radiotélégraphe ou à quelque règlement établi sous son empire, une compensation peut être payée jusqu'à concurrence d'un montant n'excédant pas la valeur dépréciée de l'outillage radiophonique muni d'une licence requis pour l'exploitation efficace de la station, ainsi qu'une allocation raisonnable pour couvrir les frais du rétablissement des locaux à un état habitable pour des fins ordinaires.

(5) En déterminant la compensation à payer, le ministre ne doit être tenu pour la valeur de la licence terminée par l'acquisition de quelque station privée par la société ou par le ministre, et nulle personne n'est censée avoir un droit de propriété dans un canal attribué à l'usage de la radio, ou qui le sera désormais, et nulle personne n'a droit à une compensation par suite de l'annulation de l'attribution d'un canal ou par suite de l'attribution d'un nouveau canal le remplaçant.

(6) La société peut établir les statuts qui peuvent être nécessaires :

(I) Pour lui permettre de rendre exécutoires les obligations que la présente loi lui impose ;

(II) A l'établissement d'un comité exécutif du bureau des gouverneurs pour exercer les fonctions que les statuts peuvent spécifier ;

(III) A la nomination de conseillers consultatifs pour la diriger concernant les programmes ;

(IV) A l'emploi, au renvoi, à la direction et à la rémunération des fonctionnaires, commis et employés, techniques ou autres, qui peuvent être requis pour l'expédition des affaires de la société ;

(V) Ces statuts ne sont ni applicables, ni effectifs avant d'avoir été approuvés par le gouverneur en conseil, et nul changement, modification ou abrogation de l'un de ces statuts n'est exécutoire, ou applicable avant d'avoir été ainsi approuvés.

13.—(1) Nonobstant les dispositions de la loi du service civil, chapitre vingt-deux des statuts révisés du Canada, 1927, de la loi de la pension du service civil, chapitre vingt-quatre des statuts révisés du Canada, 1927, ou de toute autre loi du parlement du Canada, un fonctionnaire civil, qui, au moment de sa nomination dans le personnel de la société en vertu d'une autorité ad hoc, est nommé en vertu de la loi du parlement du Canada, est un contributeur prévu par les dispositions de la loi de la pension du service civil, continue d'être un contributeur sous le régime de la dite loi ; son emploi dans le personnel de la société en vertu de la loi de la nomination comme susdit, doit être compté comme emploi dans le service civil pour les fins de la pension du service civil, et lui-même, sa veuve et ses enfants, ou d'autres personnes à sa charge, le cas échéant, ont droit de toucher les allocations et gratifications respectives visées par la dite loi ; et, s'il est mis à la retraite quant à sa fonction ou position dans le personnel de la société, pour une autre raison que celle d'inconduite, il a le droit, conformément aux règlements établis en vertu de la loi du service civil, d'être nommé, dans le service civil, à un poste de la classe d'où il a été admis mis à la retraite ou à tout autre poste pour lequel il a pu se qualifier ou, dans l'alternative, de recevoir les mêmes avantages, en vertu de la loi de la pension du service civil, qu'il aurait eu droit de recevoir si, dans des circonstances analogues, il avait été mis à la retraite de la position dans le service civil qu'il occupait immédiatement avant sa nomination dans le personnel de la société.

(2) Tout employé de la société qui, au moment de sa nomination ou de son emploi en vertu ou en conformité des dispositions de la présente loi, occupe une position dans le service civil ou est un employé au sens de la loi du service civil, continue de rétenir et d'avoir droit de recevoir tous les avantages, sauf le salaire de fonctionnaire civil, qu'il aurait eu droit de recevoir s'il était resté sous le régime de cette loi.

14.—(1) Le ministre des Finances doit au besoin verser à la Ban-

que du Canada ou à une banque à charte qu'il désigne, au crédit de la dit, des recettes brutes, le coût Société :

(a) Les deniers provenant des droits de licence pour les postes ré-

cepteurs privés et les stations d'irradiation privées, après avoir déduit perception et d'administration et de service pour ceux qui détiennent des licences concernant les postes ré-

ception du brouillage provenant de sources électriques locales, les frais étant déterminés au besoin par le ministre ;

(b) Toute somme accordée par le parlement pour les fins de la so-

ciété :

(c) Tous avances ou subventions à la société qui sont autorisées à être faites sur le Fonds du revenu consolidé.

(A suivre en page 4)

Achetez chez **ZELLERS** Ça Paye!
DÉTAILLEURS AUX CANADIENS ÉCONOMES

Mercredi, Jeudi, Vendredi et Samedi sont les **JOURS de ZELLERS**

Vous n'avez pratiquement jamais vu avant aujourd'hui le magasin Zellers vous offrir autant de belles marchandises toutes nouvelles à d'aussi bas prix! C'est une vente par tout le magasin, pendant quatre jours, avec quelque chose de nouveau et de différent à chaque comptoir. Et chacun de ces articles vous FAIT ECONOMISER!

BAS DE SOIE!
CHIFFON ET SERVICE ENTIEREMENT FACONNES

Surtout dans les nouvelles nuances de tons cuivrés, si chic avec des soulers blancs. En soie chiffon transparente ou soie semi-service. Pointures 8 1/2 à 10. Aussi des bas allant au-dessous du genou, entièrement faconnés. Des irréguliers pratiquement sans défauts. Spécial pour les Jours de Zellers.

54c la paire **2 pour \$1**

BAS DE CELANESE
Fin Mat, Sans Cernes

De coquets bas de celanese de nuances suttan. Finis avec marques de faconnage. Des irréguliers. Achetez-en plusieurs paires à ce bas prix. La paire **23c**

BAS DE SOIE
Entièrement Faconnés
Première Qualité

Un autre grand spécial rare. Des bas de soie chiffon et soie semi-service garantis lère qualité entièrement faconnés. Nouvelles nuances populaires dans toutes les pointures. Spécial, la paire **59c**

ROBES DE MAISON LAVABLES
Aussi, robes Hoover imprimées. En imprimés de couleurs inaltérables, et dans une variété de chic modèles, garnis d'organdi ou de piqué. Tailles 38 à 44. Prix de la vente **2 pour \$1**

JUPONS!
En Peau d'Ange et Celanese

En peau d'ange avec garniture de dentelle au haut et au bas, ou en celanese uni, indémodable. Irréguliers. Avec épaulettes ajustables. Rose-thé et blanc. Toutes les tailles. Durant les Jours de Zellers chacun **67c**

CULOTTES DE CREPE
Culottes en véritable crepe de Chine. Modèles garnis de dentelle et modèles fagotés. Rose-thé et blanc. Toutes les tailles. Pour **49c**

LINGERIE DE GELASUEDE
Culottes, bouffants et chemises en celanese à l'épreuve du démailage. Rose-thé et blanc. Irréguliers. Prix de la vente **49c**

BRASSIERES
Un lot de soies de brassières de prix plus élevés. En rayon broché, celanese, dentelle et peau d'ange. Valeurs jusqu'à 39c. Chacune **15c**

CEINTURES
Ceintures en latex, étrange deux sens. Rose-thé et blanc. Toutes les tailles. Irréguliers. Chacune **54c**

CHEMISES BLANCHES POUR HOMMES
Chemises blanches, marque "La Salle", fabriquées par Warrendale. Avec col à même et fixations du col en cellulose. Coupe ample, en broadcloth de belle qualité. Encolures 14 à 16 1/2.

Spécial durant les Jours de Zellers **84c** Achetez-en plus d'une à ce prix!

CHEMISES POUR HOMMES
Patrons unis et de fantaisie. Col à même ou col séparé. Un soldé spécial. Pas toutes les encolures dans **54c** tous les patrons. Seulement

CAMISOLES ET CULOTTES ATHLETIQUES POUR HOMMES
Camisoles athlétiques en tricot de coton. Tailles petite, moyenne et grande. Culottes de couleurs inaltérables. Tailles 28 à 42. Chaque vêtement **23c**

CULOTTES POUR GARÇONS
Culottes en mélanges de tweeds brun ou gris, pour garçons de 6 à 10 ans. Rég. 49. Spécial durant les Jours de Zellers **39c**

VENTE DE ROBES
Robes de crepe, nuances pastel de rose, vert Nil, mais, bleu et blanc, avec garnitures et ceintures contrastantes. Tailles 14 à 20. Spécial **\$1.88**

FEUTRES BLANCS
Quelle valeur! Des chapeaux de feutre blanc, juste requis. Tous des modèles nouveaux et différents. Valeurs jusqu'à \$1.98. Un extra spécial durant les Jours de Zellers. Chacun **\$1.09**

SOULIERS BLANCS
Des modèles différents! Nous avons des soulers pouvant convenir à votre goût particulier, qu'il vous faille des soulers lacés, à courroie, des sandales ou des escarpins. Pointures 3 à 8. Prix d'économie, la paire **\$1.98 - \$2.49**

SPECIALS

FRIANDISES: Arachides salées. Lb 10c Jelly Drops. Lb 10c Caramels envelopés. Lb 15c Caramels à la crème. ass. lb 17c Chocolats Gingier. Lb 19c	Tissus à la Vergé: Scrim à rideaux. Vergé 9c Marquise à rideaux. Vergé 15c Coton jaune. Vergé 9c Organdi à pois groupés. Vergé 24c Voile imprimée. la vergé 10c	LAINES TRICOTER Laine à 2, 3 et 4 brins. 18 nuances à votre choix. Boule 1 once 9c	GRAVURES ENCAIDRES Mesurant 5 par 7 pouces. Sujets et scènes intéressants. Seulement 9c	MATTES CROCHETÉES Mattes crochétées à la main. mesurant environ 18 x 36 pouces. Seulement \$1.00	LINGES DE VAISSELLE En tissu d'un tricot souple, mesurant 14 x 15 pouces. Brun, vert et naturel. Seulement 6c	SERVIETTES Serviettes en terry de dimensions généreuses, avec bordure bleue ou rose. Rég. 19c. Prix de la Vente 16c	VAISSELLE "MOULIN A VENT BLEU" Un service de 32 morceaux, complet. \$1.62	PULLOVERS TRICOT FICELLE Pour dames. Un achat spécial. Toutes les tailles. Valeurs jusqu'à \$1.00 47c
---	--	---	--	---	--	--	--	--

Une autre grosse Poursuite

Une firme de Montréal doit répondre à une poursuite de \$30,000 pour un accident d'auto.

Si vous blesez quelqu'un avec votre machine, et si le blessé obtient jugement pour plusieurs mille dollars contre vous, le simple fait que vous ne possédez pas plusieurs milliers de dollars ne vous excuserait pas de payer la somme.

Vous recevrez peut-être l'ordre de la payer par versements mensuels, pris à même vos revenus ou salaires, pendant une période de plusieurs années.

Pourquid risquez-vous de rester pauvre longtemps et d'être obligé de priver votre famille et vous-même des nombreuses choses que vous désirez acheter, alors que vous pouvez vous protéger par une bonne police d'assurance à peu de frais.

Ne tardez pas! Venez nous voir **DES AUJOURD'HUI**

Conway & Conway
LIMITÉE
Conseillers en Assurances
Édifice Olivier. Tél: 2520.

DEMONSTRATION
Les 17-18-19 JUIN

Aux dates ci-dessus, une démonstratrice experte de la cie Sherwin-Williams se tiendra à notre magasin pour y expliquer les usages et les modes d'emploi des plus populaires produits de peintures de Sherwin-Williams. Voici votre chance de apprendre énormément à propos de peinture et de peinture . . . et d'obtenir les avis d'un expert sur vos problèmes, absolument gratuits. Prenez les moyens de venir!

Le coupon n'est valable qu'aux dates mentionnées.

J. S. Mitchell & Co., Limited
78-80, rue Wellington-Nord. Tél. 2300. Sherbrooke.

Coupon Gratis
Ce coupon donne droit au porteur d'obtenir un rabais de 15c sur tout achat d'une boîte d'Emaloid Sherwin-Williams à 35c. C'est la peinture de qualité pour intérieur et extérieur.

Nom Adresse

SACOCHE
Soldé de toutes les sáčoches foncées. Valeurs jusqu'à \$1.49. Spécial de la Vente **49c**

SOCKETTES
Pour dames et enfants. Pointures 5 à 8 1/2 et 9 à 10. La paire **12c**

BAS DE COTON
Bas irréguliers par séries 1 x 1, noirs, beiges et blancs. Pointures 5 1/2 à 9. Spécial, la paire **11c**

COLLETS A ROBES
Modèles coquets à solder. Rose pâle ou blanc. Rég. 29c. Spécial, chacun **15c**

MOUCHOIRS POUR HOMMES
Mesurant environ 16 x 16 pouces, avec ourlet de 3-8". Bonne qualité, seulement **4c**